



**HAL**  
open science

## Objets d'analyse pour l'étude des réseaux de parenté

Cyril Grange, Michael Houseman

► **To cite this version:**

Cyril Grange, Michael Houseman. Objets d'analyse pour l'étude des réseaux de parenté. *Annales de démographie historique*, 2009, 2008 (2), pp.105-144. <halshs-00444848>

**HAL Id: halshs-00444848**

**<https://shs.hal.science/halshs-00444848v1>**

Submitted on 7 Jan 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## Objets d'analyse pour l'étude des réseaux de parenté : une application aux familles de la grande bourgeoisie juive parisienne, XIXe-XXe siècles

Cyril Grange et Michael Houseman

Paru dans *Annales de Démographie Historique* 2008 (2) : 105-144, 2009  
(« Les réseaux de parenté, refonder l'analyse »)

Réalisée à partir de documents d'archives comme de témoignages oraux, toute enquête généalogique vise à la constitution d'un corpus empirique. L'exploitation d'un tel corpus par un outil informatique comme Puck, implique que l'on affecte à chacun des membres un numéro d'identité distinct et, dans la mesure du possible, son sexe, son nom, les numéros d'identité de son père, de sa mère et de son (ses) conjoint(s)<sup>1</sup>, soit les relations de parenté qu'il entretient directement avec d'autres individus du corpus. Le résultat de ce codage minimal est un *réseau de parenté* : un ensemble d'individus reliés (ou non) les uns aux autres par des liens de consanguinité et de mariage.

Il est important de souligner qu'un corpus généalogique, tout comme le réseau de parenté qu'il permet d'identifier, n'est pas une donnée « naturelle » recueillie par le chercheur de manière brute. Extrait d'un tissu plus étendu de relations aux frontières largement indéterminées, il représente un artefact dont la délimitation et le contenu – les habitants d'une aire résidentielle, les membres d'un groupe social ou professionnel, les descendants de tel ancêtre, etc. – sont déterminés par les circonstances de l'enquête et par les préoccupations du chercheur. De façon similaire, un tel corpus ne forme pas un bloc homogène. Comportant des zones de concentration et d'interconnexion variables, il comprend une multiplicité de sous-ensembles virtuels, lesquels peuvent s'avérer plus ou moins pertinents selon les types d'étude envisagés. Pour ces raisons, une interrogation rigoureuse sur les objets d'analyse – leur définition, la manière de les choisir et les incidences de ces choix, etc. – s'impose comme préalable à tout travail sur les réseaux de parenté.

On se propose d'aborder ici ces questions de deux façons. D'une part, on s'efforcera de préciser un certain nombre de concepts utiles pour l'étude des réseaux de parenté : le réseau matrimonial, ses composantes et bicomposantes, la segmentation du réseau matrimonial selon des critères exogènes ou endogènes, les réseaux matrimoniaux restreints issus de recensements ciblés auprès du corpus, les armatures de ces réseaux restreints, les constellations qui composent ces armatures, etc. On illustrera d'autre part ces propos méthodologiques, pour déboucher sur quelques pistes d'analyse, en utilisant un réseau de parenté particulier : celui des familles de la haute bourgeoisie juive installée à Paris à la fin du XIXe siècle.

### 1. Le corpus : des familles juives élites

Le réseau de parenté des grandes dynasties (patrilignes) économiques juives présentes à Paris à la fin du XIXe siècle (ce qui n'empêche en rien que certaines branches puisse être aussi présentes dans d'autres villes européennes), est composé de 14.481 individus (5683 mariages). Le périmètre des familles pour lesquelles ces données généalogiques ont été

---

<sup>1</sup> Comme nous aurons l'occasion de le constater, d'autres caractéristiques des individus du corpus peuvent être encodés également : résidence, dates et lieux de naissance, de mariage ou de mort, affiliation religieuse, appartenance clanique, etc.

rassemblées a été défini à partir des personnalités mentionnées dans la liste mondaine du *Livre d'or des Salons* 1899. Cet annuaire s'inscrit parmi les principaux annuaires mondains qui se sont multipliés notamment depuis 1880 : l'*Annuaire Ehret*<sup>2</sup>, le *Tout-Paris*<sup>3</sup>, l'*Annuaire des Châteaux*<sup>4</sup>, et plus tardivement le *Bottin Mondain*. Les listes mondaines de ces annuaires, proches dans l'esprit, donnent une représentation des élites qui varie selon le caractère plus ou moins sélectif de la publication. Le *Tout-Paris* et le *Bottin Mondain* (Grange 1996, 21-26) ont un nombre d'inscrits nettement supérieur à celui relevé chez leurs concurrents. Le critère d'admission qu'ils appliquent est moins strict. Dans ces deux annuaires, les familles les plus huppées y côtoient la « bonne » bourgeoisie. À l'inverse, l'*Annuaire Ehret* et le *Livre d'or des Salons*, dont la première édition date de 1888, rassemblent une société beaucoup plus « choisie » et traditionnelle. Les plus grandes familles juives s'y retrouvent : Bischoffsheim, Cahen d'Anvers, Camondo, Ephrussi, Fould, Goldschmidt, Gunzburg, Heine, Koenigswarter, Porges, Rothschild, Weisweiler. Ce sont probablement ces familles qui constituent la frange supérieure de la bourgeoisie juive.

La base de données a été principalement alimentée par divers ouvrages généalogiques (Richter, 1992 ; Dietz, 1907, rééd. 1988), par les renseignements contenus dans les actes civils et religieux du corpus des mariages célébrés à la synagogue de la rue de la Victoire<sup>5</sup>, et par une campagne de dépouillements réalisés dans les dépôts d'archives de l'état civil parisien et les mairies d'arrondissement sur la période 1870-1960 en se référant à la liste des patronymes retenus. Enfin, des échanges d'informations avec les membres du Cercle de généalogie juive Genami nous ont permis d'enrichir grandement nos données (Grange, 2007, 18-25). La profondeur généalogique nécessaire aux analyses à mener nous a conduits à couvrir une période qui s'étend de 1750 à 1950.

Rappelons que les grandes dynasties économiques juives présentes à Paris à la fin du XIXe siècle s'inscrivent dans une société, la société française des XIXe et XXe siècle qui a accordé aux juifs l'émancipation pleine et entière. Les juifs en France sont donc plongés dans une société où seul le mariage civil est valable aux yeux de la loi, et au sein de laquelle – à la différence de l'Allemagne par exemple (Mosse, 1995, 70 et 84), où les juifs ne pouvaient avoir accès aux fonctions publiques – la conversion n'est pas la condition nécessaire à l'exercice de certaines professions. L'intégration et la promotion des juifs à la société globale ne va donc pas été nécessairement de pair avec le renoncement au judaïsme. Cette situation a nécessairement joué en faveur du maintien d'une forte endogamie juive, et du nombre restreint de mariages mixtes. Jacob Katz confirme cette rareté des unions mixtes après l'émancipation. « Là où le mariage civil fut introduit, par exemple en France après la Révolution et, par la suite, dans la plupart des pays modernes, les mariages mixtes devinrent légalement possibles. Leur nombre demeura cependant faible. Les juifs s'opposaient sur un plan social et idéologique à ce type d'union aussi fermement qu'ils s'opposaient à la conversion. » (Katz, 1984, 221)

## 2. Objets d'analyse des réseaux de parenté

### Réseau de parenté et réseau matrimonial

<sup>2</sup> Au rythme d'une édition tous les trois-quatre ans. La dernière édition date de 1950.

<sup>3</sup> Cet annuaire a été absorbé par le *Bottin Mondain* en 1939.

<sup>4</sup> Cet annuaire a été absorbé par le *Bottin Mondain* en 1937.

<sup>5</sup> On rappelle ici que la synagogue de la rue de la Victoire a été construite en 1873 et se présente comme le principal lieu de culte de la composante ashkénaze de la communauté juive parisienne, notamment des catégories supérieures de cette communauté.

Nous le verrons plus loin, la prise en compte du réseau de parenté en tant que tel peut s'avérer utile ; les informations démographiques qu'il fournit permettent, par exemple, une meilleure mise en perspective des régularités que révèle l'étude des pratiques de mariage. Toutefois, ces régularités elles-mêmes ne se rapportent pas à l'ensemble des cheminements généalogiques au sein d'un réseau de parenté, mais seulement à ceux qui forment des circuits qui se « bouclent » par un mariage, c'est-à-dire à ceux qui constituent des *circuits matrimoniaux*\* (Hamberger et Daillant, ce numéro). Une union consanguine comme celle entre un homme et la fille du frère de son père (Figure 1a), représente le cas d'un circuit particulièrement simple : il ne recouvre qu'un maximum de deux générations (il est dit de « hauteur » 2), et n'intègre qu'un seul groupe de consanguins (il est dit de « largeur » 1)<sup>6</sup>. D'autres types de circuits matrimoniaux, tels que des « renchaînements » (Jolas *et al.*, 1970) impliquant plusieurs groupes de consanguins (et donc plusieurs liens d'affinité entre ces groupes) sont plus complexes : le mariage d'un homme avec la fille de la fille du frère de l'épouse du frère de son père, par exemple (Figure 1b), recouvre un maximum de trois générations (il est de « hauteur » 3) et intègre deux composantes consanguines reliées par des mariages (il est de « largeur » 2). Ce sont les propriétés des circuits matrimoniaux contenues dans un réseau de parenté – hauteur, largeur, mais aussi longueur, degré d'obliquité<sup>7</sup>, etc. – qui doivent retenir notre attention.

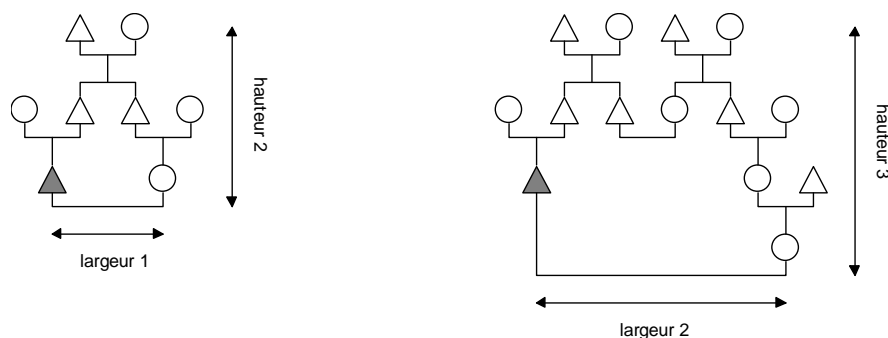


Figure 1a. Mariage avec la fille du frère du père, un circuit matrimonial de largeur 1 et de hauteur 2.

Figure 1b. Mariage avec la fille de la fille du frère de l'épouse du frère du père, circuit matrimonial de largeur 2 et de hauteur 3.

Notre principal objet d'analyse n'est donc pas le réseau de parenté dans sa totalité mais le *réseau matrimonial*\* qu'il renferme, c'est-à-dire l'ensemble des liens faisant partie d'un circuit matrimonial. Dans le réseau de parenté représenté dans la Figure 2 par exemple, les liens entre individus clairs (et donc ces individus eux-mêmes) font partie du réseau matrimonial, un réseau entièrement constitué de circuits matrimoniaux. Les liens entre les individus sombres (et ces individus), ne participant à aucun circuit matrimonial, en sont exclus : chemins ascendants, descendants ou collatéraux qui ne forment pas un chemin fermé sur lui-même par un mariage, personnes non mariées et sans enfants, individus isolés.

<sup>6</sup> La « hauteur » d'un circuit matrimonial correspond précisément à son degré dit « canon » : la longueur de la relation de consanguinité la plus longue reliant Ego et Alter à un ancêtre commun. Sa « largeur » correspond au nombre de groupes de consanguins qu'il refferme : 1 pour les unions consanguines, 2 pour des renchaînements à deux groupes (dits aussi « redoublements ou renchaînements-2), 3 pour des renchaînements à trois groupes (renchaînements-3), etc.

<sup>7</sup> Le degré d'obliquité traduit les positions respectives des conjoints en termes générationnels, soit si l'épouse est d'une génération supérieure, inférieure ou équivalente à celle de l'époux et l'ampleur, le cas échéant, du décalage de générations.

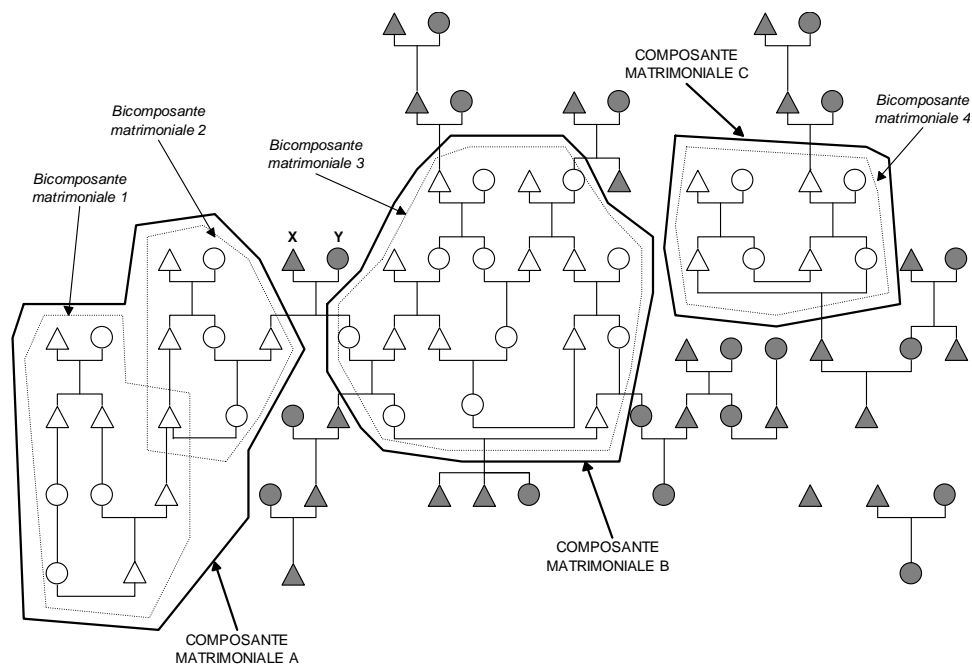


Figure 2. Réseau matrimonial, composantes et bicomposantes

Cette première réduction d'un réseau de parenté à son « noyau » (Houseman et White, 1996) est évidemment assez significative. Elle reste toutefois variable en fonction des conditions d'enquête et des méthodes de collecte utilisées. A un bout du continuum, on dispose de corpus produits par des généalogistes amateurs. En cherchant soit à tracer les ramifications d'une ou de plusieurs familles, soit à identifier les descendants de tel ou tel personnage ancestral, ces corpus tendent à privilégier les liens consanguins lointains et à minimiser les bouclages généalogiques dans l'affinité. En conséquence, le nombre de circuits matrimoniaux qu'ils renferment reste relativement faible. Un bel exemple est celui de la généalogie établie par Carolyn Proffitt Winch et Randy Winch (<http://www.rootsweb.ancestry.com/~gumby/genweb/Winch/Winch.html>). Ce corpus impressionnant, qui rassemble 28.361 individus, originaires d'Europe occidentale et des Etats-Unis, sur plus de trente générations, se réduit à un réseau matrimonial de seulement 513 personnes (1,8 % du total). A l'autre bout du continuum, on trouve des corpus issus d'enquêtes systématiques menées par des ethnologues auprès de petites populations à tendance endogame que le chercheur connaît intimement. Comme exemple on peut citer le corpus de Richard Feinberg (1981) rassemblant les 657 habitants passés et présents d'Anuta, petite île polynésienne, et dont le réseau matrimonial est constitué par 284 individus (43 % du total). Le corpus historique sur lequel porte cet article, celui des familles de la bourgeoisie juive parisienne, se situe entre ces deux extrêmes, puisqu'il est composé de 14.481 individus et renferme un réseau matrimonial de 3111 personnes (21,5 % du total).

### Composantes et bicomposantes matrimoniales

Les parties connectées d'un réseau matrimonial, comme les trois sous-réseaux A, B et C entourés d'un trait plein dans la Figure 3, en sont ses composantes. Chacune de ces *composantes matrimoniales\**, dont tous les liens participent à un ensemble de circuits

matrimoniaux reliés entre eux, forme un univers autonome d'intermariages. Ainsi, parce que les liens entre les individus X et Y dans la Figure 3 ne participent à aucun circuit, ces liens (et les individus X et Y eux-mêmes) sont exclus du noyau ; leurs enfants qui, en vertu de leurs mariages respectifs, participent à des circuits non reliés entre eux, font partie de composantes matrimoniales différentes. Or, dans la mesure où on cherche à comprendre l'organisation des circuits matrimoniaux comme répondant non pas à une simple juxtaposition de comportements individuels ou collectifs, mais à une coordination dynamique de ces comportements, il est souhaitable de prendre comme objet d'analyse non pas l'ensemble des composantes du réseau matrimonial, mais une ou plusieurs d'entre elles considérées séparément. Soulignons d'ailleurs que la décomposition du réseau matrimonial permet une évaluation supplémentaire de la qualité du matériel à traiter : la présence d'un grand nombre de composantes de petite taille témoigne d'un faible degré d'interconnexion au sein du réseau ; l'analyse risque d'aboutir à des résultats peu significatifs. A l'inverse, dans des corpus fortement interconnectés, le réseau matrimonial est généralement constitué par une composante matrimoniale majeure regroupant la quasi-totalité des individus (mariages) et, éventuellement, par un certain nombre de composantes supplémentaires de petite taille. Le noyau du réseau de parenté Anuta, par exemple, est formé par une seule composante, tandis que celui du réseau Winch renferme 17 composantes dont la plus grande (376) rassemble 72 % des individus du noyau. Par contraste, si le noyau du réseau de la bourgeoisie juive est constitué de 15 composantes, la plus grande d'entre elles regroupe 95 % des effectifs du noyau (2943 personnes). C'est donc sur les circuits de cette composante maximale qu'il est préférable de centrer l'analyse.

Toutefois, une composante matrimoniale peut être, elle-même, constituée de plusieurs sous-ensembles reliés entre eux ; c'est le cas par exemple de la composante A de la Figure 2, constituée par les sous-ensembles 1 et 2. Ces sous-ensembles, qui sont des *bicomposantes matrimoniales\**, obéissent à un critère d'interconnexion plus contraignant que celui qui régit les composantes : dans une composante matrimoniale, chaque lien entre deux individus fait partie d'un circuit matrimonial ; dans une bicomposante matrimoniale, chaque individu est relié à *tous les autres* par un chemin qui forme un circuit matrimonial. Autrement dit, tandis que dans le premier cas tout mariage participe à un circuit matrimonial, dans le second, toute paire de mariages participe à un circuit matrimonial. Une bicomposante matrimoniale rassemble des individus qui sont donc reliés les uns aux autres par au moins deux chemins différents. Un tel sous-ensemble constitue une partie fortement connectée du réseau, répondant au principe d'endogamie structurelle (White, 1997). Elle est de ce point de vue un objet d'analyse particulièrement favorable pour repérer des régularités dans l'agencement des circuits matrimoniaux. Et tout comme pour le cas des composantes matrimoniales, il est préférable de centrer l'analyse non pas sur toutes les bicomposantes matrimoniales d'une même composante, mais sur la plus grande d'entre elles, la bicomposante matrimoniale maximale ou *amande\** du réseau. Comme le montre la Figure 2, le réseau matrimonial ou « noyau » d'un réseau de parenté correspond précisément à l'union de toutes ses bicomposantes matrimoniales (les quatre sous-réseaux 1, 2, 3 et 4 entourés d'un trait en pointillés). La bicomposante matrimoniale maximale, qui constitue l'« amande » de ce « noyau », est généralement plus ou moins équivalente, en nombre d'effectifs, à la composante maximale. Ainsi, l'amande du réseau de parenté Anuta correspond à l'unique composante du réseau matrimonial, et celui du réseau Winch est pratiquement identique (à deux individus près) à la composante matrimoniale maximale. L'amande du réseau de la bourgeoisie juive (Figure 3), qui rassemble 98 % de l'effectif de la composante matrimoniale maximale (les 75 individus qui en sont exclus font partie d'autres petites bicomposantes matrimoniales de la même composante), renferme 2868 individus (20 % du réseau de parenté) et 1427 mariages (26 %).

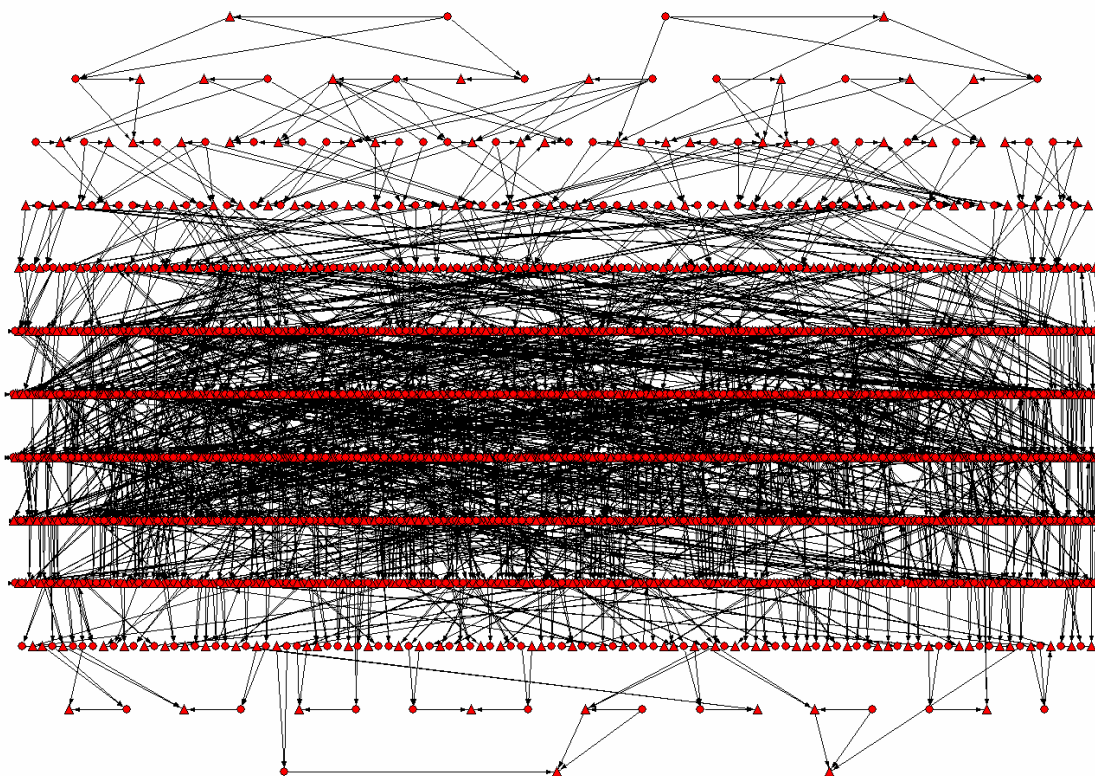


Figure 3. Amande ou bicomposante matrimoniale maximale, bourgeoisie juive.

### L'amande (bicomposante matrimoniale maximale)

L'analyse des réseaux de parenté à l'aide d'outils informatiques admet au moins deux types d'approches, (1) particularisée et (2) systémique :

(1) Si l'objectif de la recherche est de repérer au sein du corpus l'ensemble des personnes ayant contracté tel ou tel type de mariage, ou alternativement, d'identifier l'ensemble des différents types de circuits matrimoniaux auxquels participe un mariage quelconque (deux fonctionnalités que permet Puck), il peut être plus avantageux de partir de l'objet généalogique le plus exhaustif possible, c'est-à-dire du réseau de parenté dans son entier.

(2) En revanche, si, comme ce sera le cas ici, l'objectif est de mieux comprendre l'intégration coordonnée des choix de mariage réalisés par un ensemble de personnes reliées entre elles afin d'identifier les dynamiques matrimoniales caractéristiques de cette population, c'est l'amande (bicomposante matrimoniale maximale), objet réticulaire homogène et fortement interconnecté, qui s'impose comme premier objet d'analyse. L'étude de l'amande se justifie d'autant plus dans le cas du réseau de parenté de la bourgeoisie juive que, comme dans la plupart des corpus bien constitués, celle-ci comprend la quasi-totalité des circuits matrimoniaux du réseau de parenté. C'est ce qui ressort clairement de la Figure 4 qui présente, pour ce réseau de parenté (traits pleins) et pour son amande (traits pointillés), la distribution des principaux circuits de largeur 1 (unions consanguines) de hauteur 3, et celle des principaux circuits de largeur 2 (renchaînements à deux groupes ou redoublements) de hauteur 2.

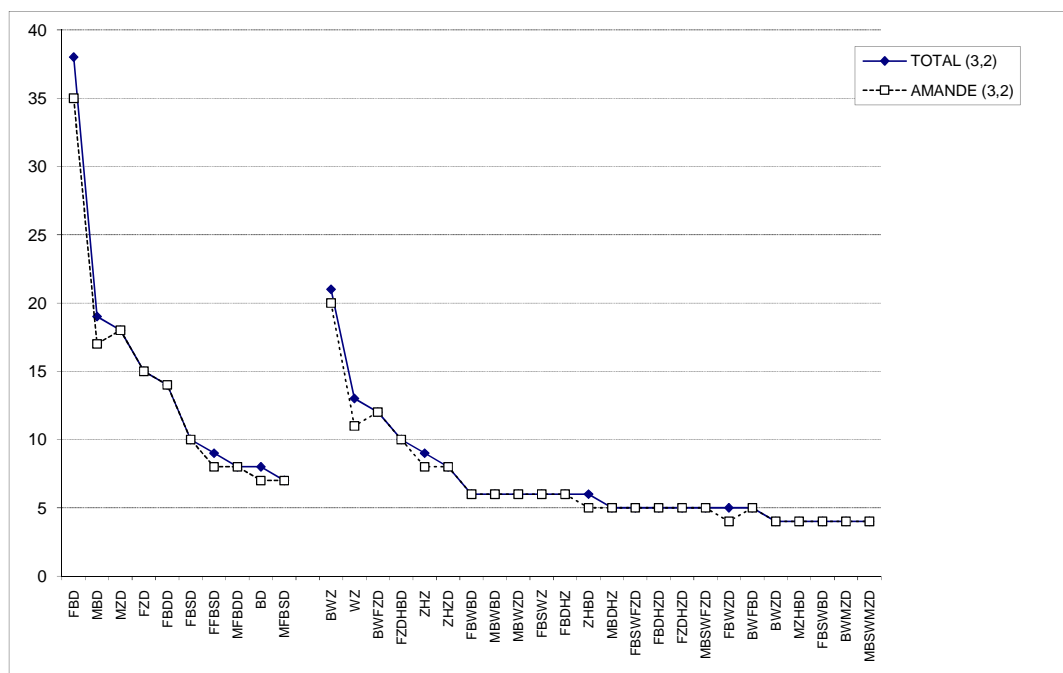


Figure 4. Pour le réseau de parenté de la bourgeoisie juive (traits pleins) et pour son amande (traits pointillés), la distribution des principaux types de circuits de largeur 1 et de hauteur 3 (à gauche) et de largeur 2 et de hauteur 2 (à droite)<sup>8</sup>.

Il est donc légitime, tant d'un point de vue statistique que d'un point de vue formel, de partir de l'amande pour analyser la structure matrimoniale d'un réseau de parenté. Toutefois, il est néanmoins plus souvent souhaitable de prendre comme objet d'analyse, non pas la totalité des circuits matrimoniaux réalisés au sein de l'amande, mais seulement ceux qui répondent à un critère plus restrictif. Cela tient à la structure même d'une bicomposante matrimoniale, schématiquement représentée dans la Figure 5 où non seulement chaque cercle mais aussi l'ensemble des circuits possibles que permet l'intersection de ces cercles correspondent à un circuit matrimonial. Dans une bicomposante matrimoniale, chaque circuit est relié à tous les autres d'au moins deux façons différentes, de sorte que les liens entre les circuits forment eux-mêmes des circuits : il s'agit d'un ensemble de circuits matrimoniaux qui s'enchaînent et s'additionnent pour en former d'autres. Or, il n'y a pas de limitation quant à la taille des circuits ainsi formés, ni en « longueur » (le nombre de liens qui les composent), ni en « largeur » (le nombre de chaînes consanguines ou de liens d'affinité qu'ils incorporent), ni en « hauteur » (le nombre de générations qu'ils recouvrent). Le mariage **A** dans la Figure 5 par exemple, fait partie de plusieurs circuits matrimoniaux relativement peu étendus, mais aussi d'une multitude d'autres circuits beaucoup plus longs dont, par exemple, celui tracé en pointillé. Ainsi, certains des circuits de l'amande d'un réseau de parenté seront assez courts, se rapportant à des unions au sein de groupes de consanguins proches (de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> degré canon par exemple, c'est-à-dire de hauteur 2 ou 3), ou à des renchéissements d'alliance impliquant deux ou trois groupes consanguins de ce genre (c'est-à-dire de largeur 2 ou 3). Mais d'autres

<sup>8</sup> Nous aurons régulièrement recours au système anglo-saxon de notation des relations de parenté. Pour une présentation détaillée, voir l'entrée « Relations de parenté » du glossaire, dans ce même volume.

circuits auxquels participent ce même mariage, comporteront des connexions beaucoup plus distantes : des unions entre des consanguins de dixième ou douzième degré canon, par exemple, ou des renchaînements faisant intervenir cinq, six groupes consanguins voire plus . Or, dans bien des cas, on peut penser que ces circuits plus étendus sont peu significatifs sur le plan sociologique, de sorte qu'il est difficile de leur reconnaître un rôle important dans la détermination des choix matrimoniaux. Repérés dans le cadre d'un recensement systématique, ils sont le plus souvent ignorés par les acteurs concernés et peuvent par ailleurs être lourdement redondants par rapport à d'autres circuits plus restreints. Aussi, le problème se pose également sur un plan pratique : recenser l'ensemble des circuits de l'amande tend à multiplier à outrance le nombre de circuits auquel participe chaque mariage, rendant d'autant plus difficile l'identification des principes régissant l'organisation du réseau de parenté.

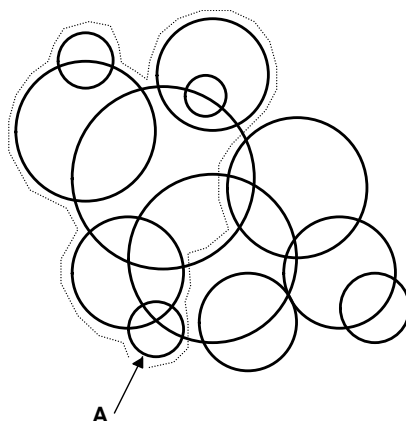


Figure 5. Représentation schématique d'une bicomposante matrimoniale

### Réseaux matrimoniaux restreints

Il est donc important de pouvoir inventorier les relations de consanguinité et d'affinité au sein d'un réseau matrimonial moins étendu que celui que forment tous les circuits contenus dans un réseau de parenté ou dans son amande. La fonctionnalité « recensement » du logiciel Puck permet de produire de tels sous-réseaux, en sélectionnant les circuits à retenir selon deux types de critères. Il s'agit d'une part de critères exogènes qui se rapportent aux caractéristiques non généalogiques des individus du corpus (lieu de résidence, affiliation religieuse, dates de naissance, de mariage, etc.). Il s'agit d'autre part de critères endogènes qui correspondent soit aux relations de parenté qu'entretiennent ces individus (la taille de leur groupe de germains, le nombre et nature de leurs ascendants connus, etc.), soit aux propriétés formelles des circuits eux-mêmes (hauteur, largeur, longueur, obliquité, etc.). Un sous-réseau ainsi produit par un recensement sous Puck n'est alors plus *le réseau matrimonial absolu* ou « noyau » du réseau de parenté, mais *un réseau matrimonial restreint* produit par certains critères restrictifs.

#### - *Un éventail de recensements restreints possibles*

Une première étape dans l'analyse d'un corpus consiste à recenser les circuits selon des critères de sélection aussi neutres que possible, en cherchant à identifier, par exemple, les circuits qui ne dépassent pas telle ou telle hauteur et/ou largeur. Les degrés de hauteur et de largeur à choisir dépendront évidemment de la nature du corpus et des préoccupations du

chercheur. Toutefois, toutes choses étant égales par ailleurs, ce choix sera guidé par une double exigence quelque peu contradictoire. D'un côté, le réseau matrimonial restreint que l'on cherche à obtenir doit être suffisamment représentatif de l'amande (ou du réseau matrimonial absolu) dont il est tiré. De ce point de vue, il doit être aussi large que possible. Mais d'un autre côté, pour les raisons qu'on vient de mentionner, il est essentiel que le nombre de circuits (et de types de circuits) recensés ne soit pas trop important. De ce point de vue, sachant qu'avec chaque élargissement d'un recensement en hauteur et/ou en largeur, le nombre de circuits et de types de circuits identifiés augmente de façon significative, on aura tendance à limiter autant que possible les degrés de hauteur et de largeur des circuits recherchés.

Tout comme le réseau matrimonial absolu, les réseaux matrimoniaux restreints sont constitués de composantes et de bicomposantes matrimoniales, et une comparaison de la composition de différents réseaux restreints possibles peut fournir des indications précieuses pour le choix du recensement le plus adapté. Le Tableau 1 donne les résultats de huit recensements de moins en moins restrictifs à partir de l'amande du corpus de la bourgeoisie juive.

A un extrême, le recensement de type (2) se limite aux circuits de largeur 1 et de hauteur 2 ; à l'autre, le recensement de type (3, 3, 3) inclut aussi bien les circuits de largeur 1 et de hauteur 3, que les circuits de largeur 2 et de hauteur 3, et les circuits de largeur 3 et de hauteur 3<sup>9</sup>. Pour chacun de ces réseaux matrimoniaux restreints, le Tableau 1 indique : son effectif en individus, le pourcentage de l'amande que représente cet effectif, le nombre de ses composantes matrimoniales, la taille de sa composante matrimoniale maximale, le pourcentage de l'effectif du réseau restreint qui fait partie de cette composante matrimoniale maximale, et enfin, le nombre de circuits et le nombre des types de circuits recensés.

	N° d'individus	= % de l'amande	Nombre de composantes matrimoniales	Taille de la composante maximale	% d'individus dans la composante maximale	Nombre de circuits	Nombre de types de circuits
(2)	473	17%	54	36	8%	106	13
(21)	651	23%	57	132	20%	154	23
(22)	1039	36%	44	505	49%	386	114
(32)	<b>1144</b>	<b>40%</b>	<b>45</b>	<b>549</b>	<b>48%</b>	<b>480</b>	<b>142</b>
(33)	<b>1465</b>	<b>51%</b>	<b>31</b>	<b>1088</b>	<b>74%</b>	<b>1077</b>	<b>523</b>
(331)	1483	52%	31	1110	75%	1090	530
(332)	1575	55%	29	1233	78%	1701	909
(333)	1925	67%	11	1837	95%	7350	5423

Tableau 1. Réseaux matrimoniaux restreints produits pour divers types de recensements.

On constatera que la progression de ces différents recensements se caractérise par une série de seuils. Les recensements (2) et (2,1) semblent trop peu représentatifs (moins de 25 % de l'amande) pour pouvoir être retenus. A l'inverse, si les recensements (3,3,2) et surtout

<sup>9</sup> Dans la notation des recensements, l'emplacement des chiffres indique le degré de largeur des circuits recensés, et les chiffres eux-mêmes leurs degrés de hauteur. Un recensement de type (2, 3, 1), par exemple, identifiera les circuits de largeur 1 (unions consanguines) qui sont de hauteur 2 (2<sup>e</sup> degré canon), les circuits de largeur 2 (renchaînements à deux groupes ou redoublements) qui sont de hauteur 3 (3<sup>e</sup> degré canon), et les circuits de largeur 3 (renchaînements à trois groupes) qui sont de hauteur 1 (1<sup>e</sup> degré canon).

(3,3,3) incluent une proportion beaucoup plus importante d'individus, ils comportent également une démultiplication excessive de circuits et de types de circuits, dont la plupart risquent d'être massivement redondants par rapport à d'autres circuits plus courts, identifiés dans des recensements moins étendus. Le gain en effectifs lorsqu'on passe du recensement (2,2) au recensement (3,2) est suffisamment significatif, sans que cela comporte un trop grand accroissement du nombre de circuits, pour favoriser le second sur le premier ; par ailleurs, le recensement (3,2) permet d'inclure la quasi-totalité des unions consanguines au sein de ce réseau de parenté. En revanche, il y a peu de raisons pour préférer le recensement (3,3,1) au recensement (3,3) : il ajoute peu d'effectifs supplémentaires et introduit quelques circuits de largeur 3, formellement hétérogènes avec la très grande majorité des autres circuits retenus. Enfin, on remarquera que le réseau issu du recensement (3,3) offre des avantages importants sur celui que produit un recensement (3,2), tant sur le plan de la représentativité (il renferme 11 % de plus de l'amande) que sur celui de la densité (il comporte 10 composantes en moins, et une composante maximale deux fois plus grande qui rassemble un tiers de plus des effectifs du réseau). En même temps, en passant d'un recensement à l'autre, on multiplie par plus de deux le nombre de circuits et par plus de trois et demi le nombre de types de circuits, augmentations qui risquent d'encombrer l'analyse, d'autant plus qu'elles concernent uniquement les renchaînements-2 (de longueur 2) de hauteur 3 qui, peut-on le penser, sont sociologiquement les moins significatifs. L'analyse du réseau de parenté de la bourgeoisie juive dans les pages qui suivent s'appuiera essentiellement sur le réseau matrimonial restreint issu d'un recensement (3,2) ; elle fera également appel au recensement (3,3).

#### **- Recensements de contrôle**

Signalons enfin que des réseaux matrimoniaux restreints peuvent également être utilisés afin de mieux évaluer les biais d'un corpus et la représentativité des chiffres issus des recensements. Une telle opération consiste à comparer les fréquences des circuits obtenues lors d'un recensement donné avec celles issues du même recensement, mais restreint aux seuls individus dont on connaît, par exemple, tous les grands-parents (ou tous les arrière grands-parents). Des écarts significatifs permettent d'attirer l'attention sur telle ou telle particularité du corpus et/ou de le contrôler en mettant au jour des biais importants. Une comparaison de ce genre, pour un recensement (3,2) du réseau matrimonial de la bourgeoisie juive, est représentée dans la Figure 6a (pour les circuits consanguins de hauteur 3) et la Figure 6b (pour les renchaînements-2 de hauteur 2). De façon générale, les distributions des circuits identifiés ont un profil similaire, avec toutefois quelques exceptions qui méritent une explication.

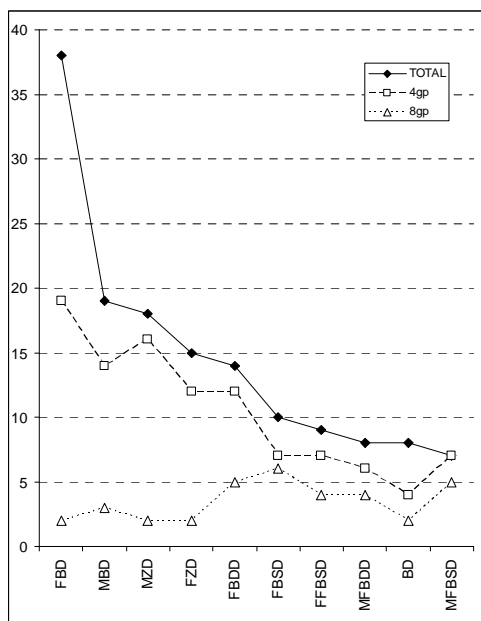


Figure 6a

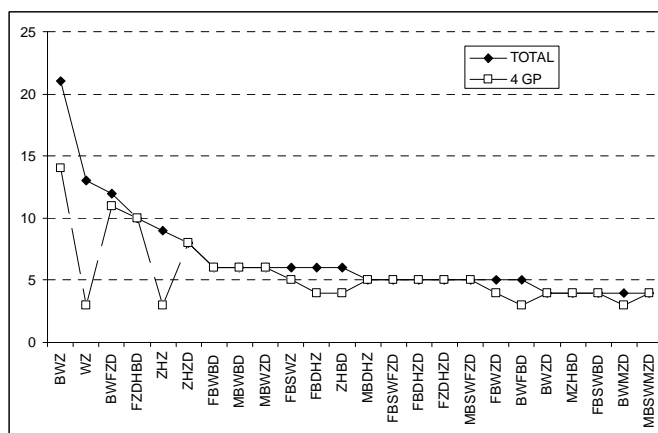


Figure 6b

Figure 6a. Principaux types d'unions consanguines (hauteur 3) pour l'ensemble des individus du réseau (trait plein : 67,3 % des mariages consanguins recensés), pour les individus dont les 4 grands parents sont connus (trait interrompu : 70,3 % des mariages consanguins recensés), pour ceux dont les 8 arrière grands parents sont connus (trait pointillé : 74,5 % des mariages consanguins recensés).

Figure 6b. Principaux types de renchaînements-2 (hauteur 2) pour l'ensemble des individus du réseau (trait plein : 57,1 % des renchaînements-2 recensés), et pour les individus dont les 4 grands parents sont connus (trait interrompu : 57,2 % des renchaînements-2 recensés).

Pour les unions consanguines (Figure 6a), l'unique exception significative concerne les unions avec la fille du frère du père, mais cette divergence s'explique par le fait qu'une part importante de ces unions (précisément les 14 circuits qui font la différence) sont des mariages contractés avant 1830 et pour la plupart desquels les quatre grands parents sont inconnus. Ce fait, ainsi que le nombre relativement faible de circuits répertoriés pour cette période, est à prendre en compte dans l'évaluation des résultats des recensements.

Dans la mesure où le recensement des unions consanguines concerne les circuits d'une hauteur maximale de 3, un contrôle plus strict des fréquences de ces mariages consisterait à comparer les résultats avec ceux qui sont issus d'un recensement portant sur les seuls individus dont les huit arrière grands parents sont connus. Dans ce cas, la courbe des fréquences (trait pointillé dans la Figure 6a) est assez différente, bien que le nombre de circuits concernés (23) soit trop petit pour qu'on puisse tirer des conclusions utiles. On remarquera toutefois que dans ce dernier recensement de contrôle, les types de circuits qui sont plus fréquents – 74,5 % des unions consanguines recensées – sont les mêmes que ceux identifiés lors du recensement (3,2) global.

Dans le cas des renchaînements (Figure 6b), les exceptions concernent trois types de circuits – le mariage avec la sœur de l'épouse du frère (BWZ), avec la sœur de l'épouse (WZ) et avec la sœur de l'époux de la soeur (ZHZ) – qui recouvrent chacun deux générations seulement (hauteur 2). Or, un recensement appliqué aux individus dont on connaît les deux parents (ce qui permet un contrôle strict des circuits de hauteur 2) révèle, pour ces trois types de circuits, des chiffres identiques à ceux issus du recensement global. On peut donc conclure que la diminution des fréquences pour ces trois types de circuits dans le recensement pour des

individus dont on connaît les quatre grands parents est un effet contingent, et n'enlève rien à la représentativité des chiffres obtenus pour le recensement global.

### 3. Un recensement « ordinaire » : la haute bourgeoisie juive parisienne

Un mot au préalable relatif aux règles d'alliance appliquées par les Juifs. L'ensemble des interdits de mariages est clairement défini dans la Torah, notamment dans la Genèse, le Deutéronome et le Lévitique. D'autres ont pu apparaître plus tardivement dans le Talmud (Loi orale) et sont comptés comme secondaires. Ces interdits secondaires, bien que prohibés, ne sont pas considérés comme proprement incestueux et restent valides une fois contractés (Gasperoni, 2006, 32). Si la Genèse pose l'union avec la mère et avec la demi-sœur utérine comme incestueux, mettant au jour une inflexion patrilinéaire, la législation du Deutéronome applique la même prohibition aussi bien aux agnats qu'aux utérins. C'est le Lévitique qui établit une liste la plus complète des interdits. Evoquons plutôt ici, quelques unions permises avec des consanguins et des affins qui témoignent, à l'inverse de ce que l'on observe pour le monde chrétien, des proximités conjugales marquées<sup>10</sup> : mariages possibles avec la cousine, avec la nièce, et avec la sœur de la femme en cas de lévirat. Cette proximité des alliances est d'ailleurs relevé par l'Abbé Grégoire qui écrit dans son *Essai sur la Régénération physique, morale et politique des Juifs* à propos « des causes dont l'action réunie peut abâtardir la figure et lui imprimer le sceau de la dégradation », « Le défaut de croisement dans l'espèce qui abâtardit les races et dégrade la beauté des individus. [...] Répandus, souvent en petit nombre, dans un même lieu, ils se dispensent de courir au loin pour former des alliances ; ils s'épousent au second degré et c'est presque toujours le même sang qui circule dans des familles différentes. » (Grégoire, rééd. 1988, 49-50).

La Figure 4 montrait les résultats du recensement (3,2) pour l'amande du corpus de la bourgeoisie juive. Parmi les unions consanguines, on constate une occurrence élevée de mariages avec les quatre cousines de premier degré, avec une nette préférence pour la fille du frère du père (FBD). La distribution des autres circuits consanguins s'accorde à un schéma similaire, car si les liens agnatiques dominent, avec une proportion importante d'unions entre consanguins patrilinéaires (FBSD, FFBSD, BD), on observe également bon nombre de mariages cognatiques. Du côté des renchaînements, s'il est difficile de tirer des conclusions claires, on peut constater que la grande majorité des circuits passent par des parents agnatiques (des deux sexes) de l'époux, ce qui témoigne là aussi de l'importance des connexions patrilatérales dans la détermination des choix matrimoniaux (masculins). Dans l'ensemble donc, on peut souligner une tendance à contracter des mariages entre consanguins proches, et notamment (mais pas exclusivement) entre parents agnatiques, ainsi que le rôle médiateur des relations agnatiques dans la réalisation de renchaînements.

Afin d'aller plus loin, il est nécessaire de faire des recensements par période historique. En effet, le corpus de la bourgeoisie juive recouvre plusieurs siècles, et il y a toute raison de penser que les éventuels principes régissant les choix matrimoniaux de cette population ont évolué au cours de cette période. C'est en considérant les unions de telle ou telle époque qu'il sera possible, en comparant les résultats avec ceux d'autres époques, d'avoir une idée de cette évolution, et donc une appréhension plus réaliste des structures

<sup>10</sup> Le IV<sup>e</sup> Concile de Latran (1215) établit au quatrième degré, selon le comput canonique, la limite de l'empêchement alors qu'auparavant cette limite était fixée au 7<sup>e</sup> degré. Le Code de droit canonique de 1917 ramena du 4<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> degré l'empêchement pour consanguinité, et au second degré en ligne collatérale pour l'affinité (Gaudemet, 1994, 205, 415). Quant au droit canonique protestant il se montra moins rigoureux que le droit canonique catholique, établissant au 3<sup>e</sup> degré l'empêchement de parenté naturelle ou d'alliance (Gaudemet, 1994, 283).

matrimoniales de cette communauté. Parce que nous connaissons les dates de mariage pour 95 % des individus dans l'amande, il a été possible d'utiliser cette information pour de diviser le corpus (réduit à l'amande) en plusieurs sous-corpus contenant chacun les circuits matrimoniaux formés par les mariages ayant été contractés pendant une certaine période historique. En retenant un intervalle de cinquante ans, nous avons obtenu six sous-corpus correspondant aux périodes suivantes : avant 1780 (205 individus), 1780-1829 (526 individus), 1830-1879 (994 individus), 1880-1929 (792 individus), 1929-1979 (134 individus), et après 1979 (5 individus). Les sous-corpus correspondant à la période la plus ancienne et aux deux périodes les plus récentes ont été écartés de l'analyse en raison d'un manque de données : pour la période antérieure à 1780 comme pour celle postérieure à 1930, on ne compte qu'une dizaine de circuits identifiés par un recensement de type (3,2)<sup>11</sup>.

La surreprésentation des dynasties de banquiers privés a guidé le principe de ce découpage temporel qui recouvre le mode de fonctionnement des établissements bancaires. La première période retenue (1780-1829) correspond aux prémices de la puissance de la banque privée juive européenne. Ce sont parallèlement les premières décennies de l'émancipation, totale pour les juifs de France, progressive pour les juifs allemands et anglais. La seconde période (1830-1879) recouvre un certain âge d'or de la banque privée juive, la prééminence dans ce domaine des familles Rothschild, Koenigswarter, Bischoffsheim, Stern, Gunzburg, Camondo, etc. La troisième période retenue (1880-1929) se caractérise par un déclin de ce type d'établissement avec l'émergence en France, mais aussi dans les autres pays européens, des banques d'affaires et des banques de dépôts de taille importante dont le statut est celui de société anonyme, ainsi que par une diversification professionnelle de dynasties dont les membres ne se consacrent plus exclusivement aux fonctions bancaires.

### **Alliances consanguines**

Le Tableau 2 fournit les résultats des recensements pour les circuits consanguins de hauteur 3 pour trois des périodes retenues. La Figure 7 présente l'essentiel de ce tableau sous une forme graphique qui indique, pour ces trois périodes, les positions généalogiques des types préférés d'épouses.

---

<sup>11</sup> Signalons que les circuits recensés pour chaque sous-corpus concernent les mariages contractés au cours de la période considérée, mais aussi les unions antérieures qui entrent dans la composition des circuits de largeur et de hauteur recherchés.

	1780-1829		1830-1879		1880-1929	
	526 individus (278 mariages) 28 circuits consanguins (10,1% des mariages)		994 individus (524 mariages) 112 circuits consanguins (21,4% des mariages)		792 individus (447 mariages) 35 circuits consanguins (7,8% des mariages)	
	Nombre de circuits	%	Nombre de circuits	%	Nombre de circuits	%
FFSD	1	6,1				
BD	2	7,1	3	2,7		
FFBSD	2	7,1	4	3,6	1	2,9
FBD	11	39,3	17	15,2	2	5,7
MBD	2	7,1	11	9,8	1	2,9
FBDD	2	7,1	10	8,9	2	5,7
FZD	1	3,6	11	9,8	1	2,9
MFBDD			8	7,1		
FBSD	1	3,6	7	6,3	2	5,7
MFBSD			7	6,3		
MZD	1	3,6	8	7,1	7	20
FFZDD					3	8,6
MMZDD					3	8,6
MD	1	3,6				
ZD	1	3,6	3	2,7		
FSD	1	3,6	1	0,9		
MFZSD	1	3,6	1	0,9		
FZDD	1	3,6			1	2,9
FFBDD			3	2,7		
MBDD			2	1,8		
MZDD			2	1,8		
MFDD			2	1,8		
FDD			1	0,9		
MDD			1	0,9		
FSDD			1	0,9		
MFSD			1	0,9		
FZSD			1	0,9		
MBSD			1	0,9		
MZSD			1	0,9		
MFBD			1	0,9		
MMFSD			1	0,9		
MMBDD			1	0,9		
MMZDD			1	0,9		
MFZDD			1	0,9	1	2,9
FMBD					2	5,7
MMBD					2	5,7
MMBSD					2	5,7
MMZSD					2	5,7
MFDD					1	2,9
FMBDD					1	2,9
FFZSD					1	2,9

Tableau 2. Mariages consanguins (circuits de largeur 1); les chiffres en gras indiquent le nombre de circuits (et de mariages) recensés pour chaque type de circuit identifié, et les chiffres en italiques le pourcentage que représente ce nombre parmi l'ensemble des circuits consanguins (de hauteur 3) recensés pour la période.

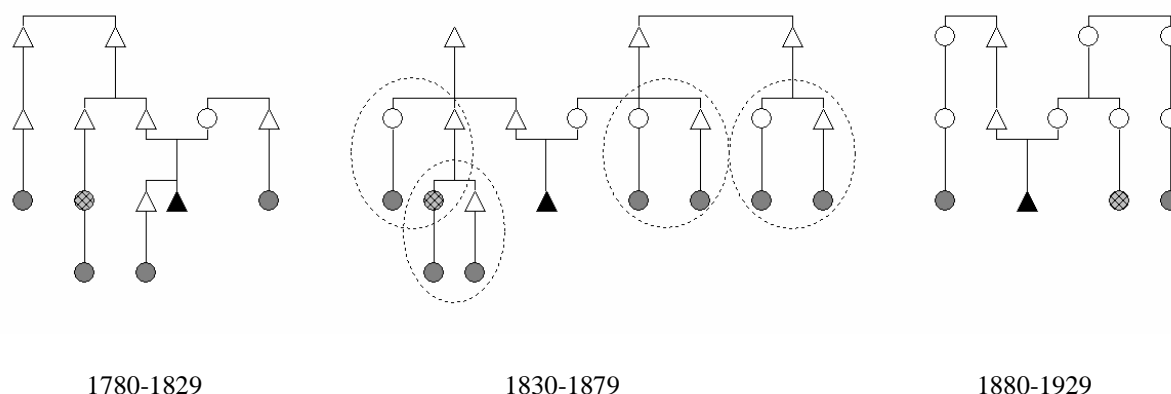


Figure 7. Principaux mariages consanguins (de hauteur 3) au cours de trois périodes ; le triangle noir représente Ego, les cercles foncés ses conjointes préférées et les cercles foncés hachurés ses conjointes les plus préférées.

Le peu de circuits consanguins avant 1830 est en partie dû au caractère restreint de l'échantillon pour cette époque. En revanche, la diminution des circuits consanguins après 1880 semble véritablement témoigner de la moindre importance des mariages contractés par cette population au sein de la consanguinité.

On peut constater à quel point les choix matrimoniaux pour des consanguins au cours de ces trois périodes semblent avoir été régis par des principes différents. Les mariages consanguins contractés par les hommes avant 1830 sont très majoritairement (82 %) avec des parents paternels, des personnes issues des membres (masculins ou féminins) de la patriligne paternelle d'Ego ; les unions strictement agnatiques représentent à elles seules 71 % des mariages consanguins. En revanche, pendant la période de 1880 à 1929, on observe une tendance inverse : les unions agnatiques sont évitées et c'est le côté matrilatéral et les liens utérins, généralement plus distants, qui sont privilégiés. Pendant la période intermédiaire de 1830 à 1879, on constate une distribution des mariages qui, à bien des égards, se situe à mi-chemin entre ces deux orientations divergentes : les hommes tendent à se marier non pas tant avec des agnats (bien que la proportion des unions de ce type reste significative, 28,7 %), qu'avec les filles des membres des deux sexes, soit de leur patriligne paternelle, soit de leur patriligne maternelle. De ce point de vue, l'évolution des taux de mariage relatifs avec les quatre types de cousines de premier degré (Tableau 3) peut être interprétée comme l'expression d'un désinvestissement progressif de la référence agnatique, d'un côté sur le plan des ascendants d'Ego (patrilatéral vs. matrilatéral) et de l'autre sur le plan des parents intermédiaires (masculin vs. féminin) :

	1779-1830	1830-1879	1880-1929
FBD (fille d'un homme de la patriligne paternelle d'Ego)	<b>73%</b>	<b>36%</b>	18%
MBD (fille d'un homme de la patriligne maternelle d'Ego)	13%	<b>23,5%</b>	9%
FZD (fille d'une femme de la patriligne paternelle d'Ego)	7%	<b>23,5%</b>	9%
MZD (fille d'une femme de la patriligne maternelle d'Ego)	7%	17%	<b>64%</b>
	100%	100%	100%

Tableau 3. Evolution (en pourcentages) des unions avec les quatre cousines de premier degré.

## Renchaînements d'alliance

Le Tableau 4 présente la distribution des circuits de renchaînements de largeur 2 les plus fréquemment recensés pour les trois périodes, ceux de hauteur 2 comme ceux de hauteur 3.

	1779-1830	1830-1879	1880-1929
<b>Hauteur 2</b>			
WZ	2	4	
ZHZ	3	3	1
BWZ	5	8	7
BWFZD	1	10	1
FZDHBD		7	3
ZHZD		7	1
MBDHZ		1	3
MBWBD		5	
FBSWFZD		5	
FBDHZD		5	
MBSWFZD		5	
MBWZD	2	4	2
ZHBD	2	1	2
MHSD	2		
FZDHZD		3	2
MBWMBD		1	2
FFWBD			2
<b>Hauteur 3</b>			
FBSDHZ		9	
FFBSDHBD		7	
BWFBSD		6	
MBWBD		5	1
FBSWFZD		5	
FBDHZD		5	
MBSWFZD		5	
FBDDHZD		5	
MFBSDHBD		5	
MFBDHBD		5	

Tableau 4. Principaux renchaînements de largeur 2, de hauteur 2 et de hauteur 3 ; les chiffres correspondent aux nombres de circuits recensés pour chaque type de circuit.

Les renchaînements de largeur 2, même s'ils sont plus nombreux que les unions consanguines, font intervenir un nombre de types de circuit plus important : pour les renchaînements-2 de hauteur 2, 51 mariages dans 36 circuits de 26 types pour la période avant 1830, 141 mariages dans 181 circuits de 75 types pour 1830-1879 et 68 mariages dans 42 circuits de 27 types pour 1880-1929<sup>12</sup>. Pour les trois périodes, la plupart de ces types ne se réalisent qu'une fois et ne figurent donc pas dans le Tableau 4. En l'absence d'une réflexion

<sup>12</sup> Pour les renchaînements-2 de hauteur 3, les chiffres sont sensiblement plus importants : 1471 mariages dans 66 circuits de 47 types pour la période antérieure à 1830, 198 mariages dans 576 circuits de 316 types pour 1830-1879 et 170 mariages dans 207 circuits de 176 types pour 1880-1929.

plus aboutie qui permettrait d'analyser l'agrégation de ces divers types de renchaînements et/ou leur regroupement en des catégories plus larges, les chiffres concernant les renchaînements sont donc à envisager en conjonction avec ceux obtenus pour les mariages consanguins, comme indicatifs des différentes inflexions qu'aurait connu le réseau matrimonial de cette communauté au cours de son histoire. Signalons toutefois les quelques éléments qui se dégagent du Tableau 4. Tout d'abord, l'importance du mariage avec la soeur du frère de l'épouse (BWZ) reste constante au cours des trois périodes retenues ; son occurrence ne s'explique pas en référence à une logique agnatique ou utérine, comme c'est le cas pour la plupart des autres circuits fréquemment rencontrés. De 1779 à 1829, les renchaînements les plus fréquents sont contractés très majoritairement avec des parentes agnatiques proches (sœurs, filles de frères) des conjoints des membres de la patriligne (paternelle) d'Ego ; seuls deux circuits passent par un membre de la patriligne maternelle d'Ego. Pendant la période 1830-1879, bien que des circuits fortement agnatiques de ce genre représentent toujours une proportion significative (environ 21 %) des renchaînements les plus fréquents, la majorité de ces derniers font intervenir des chaînes cognatiques, soit du côté d'Ego (FZDHBD, MBWBD, MFBDDHBD, etc.), soit du côté d'Alter (ZHZD, BWFZD, FBDHSD, etc.), soit des deux (MBWMBD, MBSWFZD, etc.). Enfin, pour la période 1870-1929, la très grande majorité des renchaînements les plus fréquents correspondent à des circuits cognatiques de type divers.

Comment évaluer les évolutions qu'a connu le réseau matrimonial de la bourgeoisie juive au cours de ces trois périodes ? Plus précisément, quel statut faut-il reconnaître à l'inflexion utérine (et maternelle) caractéristique de la troisième période ? Exprime-t-elle l'introduction d'une pratique matrimoniale originale, où résulte-t-elle d'une multiplication « mécanique » de chemins généalogiques produits par les choix matrimoniaux des générations antérieures ? En d'autres termes, dans quelle mesure les chaînes de parenté utérines et cognatiques à dominante utérine entre les conjoints de la période 1880-1929 ne viennent-elles pas se juxtaposer à un ou plusieurs chaînes à dominante agnatique.

### Réseaux d'intersections de circuits

Afin de répondre à cette question, il est utile de se reporter aux *réseaux (et matrices) d'intersections de-circuits\**, réseaux dits de « deuxième ordre » (voir Hamberger *et al.*, 2004), dans lequel les points représentent les différents types de circuits (leurs tailles indiquant les effectifs de ces types) et les valeurs des lignes reliant ces points représentent le nombre de mariages qui font partie de deux types de circuits simultanément. La Figure 8 présente l'ensemble des types de circuits consanguins (et leurs interconnexions) auxquels participent les mariages contractés au cours de la période 1880-1929, et cela jusqu'au cinquième degré canon (hauteur 5). Les types de circuits des deux rangées inférieures (de hauteurs 2 et 3) correspondent à ceux recouverts par le recensement dont les résultats figurent dans le Tableau 2 ; ceux des deux rangées supérieures (de hauteurs 4 et 5) correspondent aux types de circuits auxquels participent ces mêmes mariages, mais qui se situent au-delà des limites de ce recensement. Les types de circuits sont coloriés selon qu'ils sont à dominante utérine (blanc), agnatique (noir) ou cognatique (gris)<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> Les circuits qui sont comptés comme à dominante utérine (agnatique) sont ceux qui sont composés soit exclusivement de liens utérins (agnatiques) soit d'au moins 80 % de liens utérins (agnatiques) ; les autres sont considérés comme cognatiques.

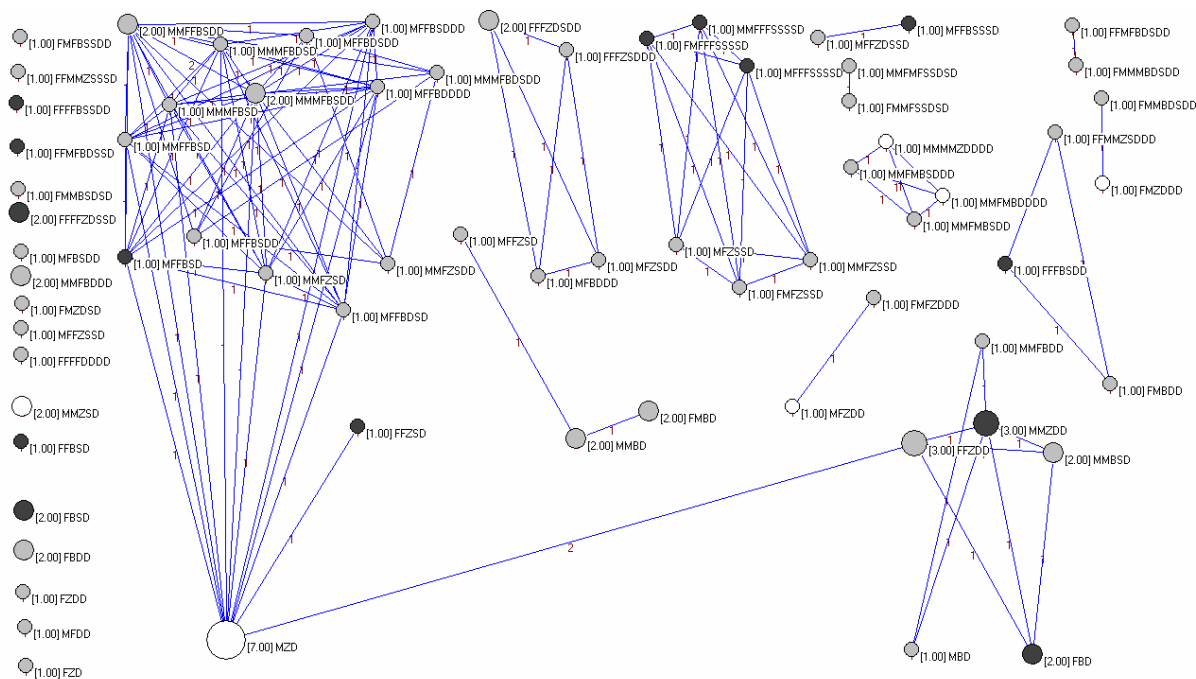


Figure 8. Réseau d'intersections de circuits des types de circuits (jusqu'à hauteur 5) desquels font partie les mariages contractés au cours de la période 1880-1929, à dominante utérine (blanc), agnatique (noir) et cognatique (gris).

On s'aperçoit que les figures d'alliances utérines sont peu liées à des circuits à dominante agnatique. Parmi les sept circuits totalement utérins de type MZD, trois le sont exclusivement, trois sont associés à des circuits cognatiques et un seul est en même temps un mariage avec MFFBSD (circuit à dominante agnatique), le père de l'épouse ayant lui-même contracté un mariage purement agnatique avec la fille du fils du frère de son père. Des trois unions avec MMZDD, une est en même temps un mariage avec FBD, les conjoints étant à la fois les enfants de deux frères et les enfants des filles de deux sœurs. Quand aux circuits à dominante utérine, les deux circuits MMZSD sont indépendants et le circuit MFZDD est associé à un circuit cognatique. Signalons enfin un mariage indépendant avec la fille de la sœur paternelle de la mère (MFDD) qui peut également être compté comme à dominante utérine. Il semblerait donc que l'inflexion utérine observée pour la période concernée n'est pas un artefact réticulaire mais reflète une véritable modification des pratiques matrimoniales à partir de 1880.

Une comparaison avec le réseau d'intersections de circuits équivalent pour la période 1830-1879 (Figure 9) permet de préciser la nature de cette modification. Les circuits agnatiques ou à dominante agnatique auxquels participent les mariages de cette période sont beaucoup plus nombreux ; ils sont aussi plus interconnectés, à la fois entre eux et avec ceux d'autres types de circuits. En effet, une part importante des circuits cognatiques sont simultanément, par d'autres chemins, des circuits exclusivement agnatiques, de sorte que ces derniers semblent fournir une trame importante au réseau des alliances, notamment au-delà des limites du premier degré de cousinage. Ainsi par exemple, six des sept unions avec MFBSDD (la fille du fils du frère du père de la mère) sont aussi des unions exclusivement agnatiques, ce qui est également le cas pour cinq des huit unions avec MFBDD (la fille du frère du père de la mère). On remarquera toutefois que le profil que présentent les circuits utérins n'est pas très différent de celui de la période 1880-1929 : ils sont en nombre non négligeable, et pour beaucoup d'entre eux, exclusivement utérins (six unions sur huit de



La transmission de la fonction d'associé au sein de cette maison de banque obéit à une règle strictement patrilinéaire : seuls des porteurs masculins du nom de Rothschild peuvent devenir associé ; les femmes Rothschild tout comme leurs maris et les enfants issus de ces mariages en sont exclus. Notons aussi qu'il n'y a pas de prime à l'aîné, chacun des enfants mâles étant considéré comme l'égal des autres. Cette règle édictée par le fondateur de la lignée dès les premiers temps de la banque va perdurer jusqu'au début des années 1960. Cependant, avec l'augmentation du nombre de porteurs masculins du nom au fur et à mesure des générations et étant donné l'absence de vocation aux métiers de la banque de certains, une distinction va s'opérer entre associés actifs et associés ne faisant pas partie des cadres exécutifs de la banque (Kuper, 276-277).

Le Tableau 5 présente les mariages consanguins au sein de la famille Rothschild en retenant des périodes de 25 ans. La période antérieure à 1825 correspond aux mariages des cinq fils d'Amschel Mayer Rothschild, le fondateur de la banque éponyme. Quatre d'entre eux s'implantent dans une capitale européenne comme correspondant de la maison mère de Francfort : Nathan à Londres, Salomon à Vienne, Charles à Naples et James, le cadet, à Paris. Seul Anselme reste à Francfort (Bouvier, 1967, 46 et 59). Trois s'allient avec des partis allemands (Hanau, Herz, Stern). Nathan, le fondateur de la branche anglaise pénètre la haute société juive anglaise par son union avec Hannah Cohen, fille d'un important négociant londonien Lévi Barent Cohen. Le fils cadet du fondateur de la dynastie, le cinquième des cinq frères, James, va lui épouser une de ses nièces, Betty de Rothschild, la fille de son frère Salomon Mayer, son aîné de 18 ans. Notons enfin dans le cas des filles du fondateur, des mariages de deux sœurs avec deux frères<sup>15</sup>. Une inflexion agnatique caractérise les mariages célébrés entre 1825 et 1849 est clairement présente : elle s'observe dans 5 circuits sur 8. Si l'on se réfère non plus aux circuits mais aux mariages eux-mêmes, les unions strictement agnatiques (Rothschild-Rothschild) concernent 5 des 6 mariages. La seule union intégrant un lien utérin – elle est de type FZD – allie Anthony Nathan dit Billy avec Louise Montefiore. Les 23 circuits comptabilisés pour la période 1850-1874 se rapportent à 7 mariages de 8 types différents. Si l'on ne considère que les circuits, l'inflexion agnatique semble à première vue moins marquée : seul 40 % des circuits passent par des parents paternels d'Ego. Cependant, en tenant compte des mariages, on s'aperçoit que dans 6 cas sur 7, les conjoints sont unis par une parenté strictement agnatique (FBSD [3], FFBSD [3]). L'importance relative de la patriligne maternelle sur le plan des circuits réalisés résulterait donc avant tout d'un comportement endogamique extrême mis en place au cours des générations précédentes. Il en est de même pour la période 1875-1900, puisque les deux mariages consanguins recensés correspondent par ailleurs tous deux à des circuits agnatiques (à nouveau FBSD et FFBSD).

---

<sup>15</sup> Il s'agit de l'union de Babette de Rothschild avec Siegmund Leopold Beyfus et de Julie de Rothschild avec Mayer Levin Beyfus. Les Beyfus sont une famille de banquier de Francfort.

	<b>1825-1849</b> 6 unions consanguines dans 8 circuits, sur un total de 6 mariages		<b>1850-1874</b> 7 unions consanguines dans 23 circuits, sur un total de 8 mariages		<b>1875-1889</b> 2 unions consanguines dans 7 circuits, sur un total de 4 mariages		<b>1900-1924</b> 1 union consanguine dans 1 circuit, sur un total de 9 mariages	
	<b>Nombre de circuits</b>	<b>(%)</b>	<b>Nombre de circuits</b>	<b>(%)</b>	<b>Nombre de circuits</b>	<b>(%)</b>	<b>Nombre de circuits</b>	<b>(%)</b>
FBD	4	(50,0)						
FZD	1	(12,5)	2	(8,7)				
MBD			3	(13,0)				
MZD							1	(100)
FBSD	1	(12,5)	3	(13,0)	1	(14,3)		
FBDD	2	(25,0)	3	(13,0)				
FZSD					1	(14,3)		
MBDD					2	(28,6)		
FFBSD			3	(13,0)	1	(14,3)		
FFBDD			1	(4,4)				
MFBSD			3	(13,0)	2	(28,6)		
MFBDD			5	(21,7)				

Tableau 5. Types de mariages consanguins de la dynastie Rothschild

Dans le cas de la famille Rothschild, l'incidence de mariages à l'intérieur de la patriligne induit mécaniquement, pour les mariages des générations subséquentes, des circuits faisant intervenir des chemins cognatiques entre conjoints. Ces derniers ne font qu'affirmer la prégnance continue des mariages strictement agnatiques qui seuls permettent la transmission du statut d'associé<sup>16</sup>.

L'évolution des renchaînements, tout en s'accordant avec les résultats trouvés pour les unions consanguines, témoigne d'une ouverture progressivement plus large dans les choix de mariage. Avant 1850, le consanguin d'Ego à l'origine du mariage renchaîné appartient à la patriligne de celui-ci ; Alter est très souvent une sœur ou une nièce patrilatérale de l'époux(se) du mariage renchaîné. Au-delà de 1850, bien que le consanguin d'Ego à l'origine du mariage renchaîné appartienne encore majoritairement à la patriligne de celui-ci, on voit cependant apparaître des renchaînements impliquant un membre de la matriligne d'Ego ; Alter est le plus souvent une cousine germaine patri- *ou* matrilatérale de l'époux(se) du mariage renchaîné.

De façon générale, la pratique matrimoniale des membres d'une dynastie bancaire prestigieuse comme les Rothschild est marquée, à partir des années 1870, par une transformation importante que nous avons constatée pour le corpus de la bourgeoisie juive dans son entier : une nette diminution de la place de la référence agnatique dans la détermination des choix de mariage. Toutefois, on remarque également que cette évolution intervient de façon moins accentuée, comme si la valeur accordée aux unions agnatiques et à la mise en place d'un réseau matrimonial fondé sur de telles unions était fonction du privilège socio-économique et de la gestion « familiale » d'avoirs importants. Un tel phénomène

<sup>16</sup> A la lumière de l'analyse précédente sur les unions consanguines au sein du réseau de la bourgeoisie juive dans son ensemble (et bien que le faible effectif des mariages nous interdit d'y attacher trop d'importance), il est significatif que, lorsque ce fonctionnement matrimonial s'estompe à partir de 1900, une nette diminution des unions consanguines en général (1 mariage sur 9) et la disparition du réseau matrimonial consanguin en tant que tel s'accompagnent d'une absence d'unions agnatiques et de l'apparition d'un circuit exclusivement utérin (MZD).

s'observe dans le cas d'autres dynasties bancaires, notamment chez les Koenigswarter. De la même manière que chez les Rothschild, les fils du fondateur de la maison de banque vont essaimer dans différentes villes d'Europe. Si la stratégie d'éclatement va se poursuivre à la troisième génération, on observe de multiples alliances entre représentants des diverses branches. Ainsi, les unions consanguines cognatiques, plus fréquentes à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, restent en majorité associées à des figures de parenté agnatiques qui permettent de maintenir le capital au sein même de la patriligne.

Considérons maintenant d'autres fonctionnalités de Puck qui permettent de centrer l'attention sur des cas particuliers, mais d'une façon différente.

## 4. Armatures, constellations, partitions et réseaux d'alliance

### Armatures et constellations

Les recensements effectués par Puck produisent non seulement des sous-réseaux généalogiques (réseaux matrimoniaux restreints) correspondant aux critères choisis, ainsi que des tableaux qui détaillent les fréquences des circuits (par type de circuit et par couple) au sein de ces sous-réseaux. Ils engendrent également un autre genre de sous-réseau qui, en restituant les liens de consanguinité et d'affinité entre les seuls individus dont les propres mariages font partie des circuits recensés, fournit en quelque sorte la charpente structurelle des sous-réseaux généalogiques que produisent des recensements. Dans une telle *armature\** d'un réseau matrimonial restreint, un mariage faisant partie d'un circuit est représenté par une ligne pleine entre les membres du couple, et la connexion consanguine entre des membres de couples différents est réduite à une simple ligne en pointillés. Les parties connectées d'une armature, qui rendent visible une forte interrelation entre des mariages participant à des circuits, sont les *constellations\** qui la composent.

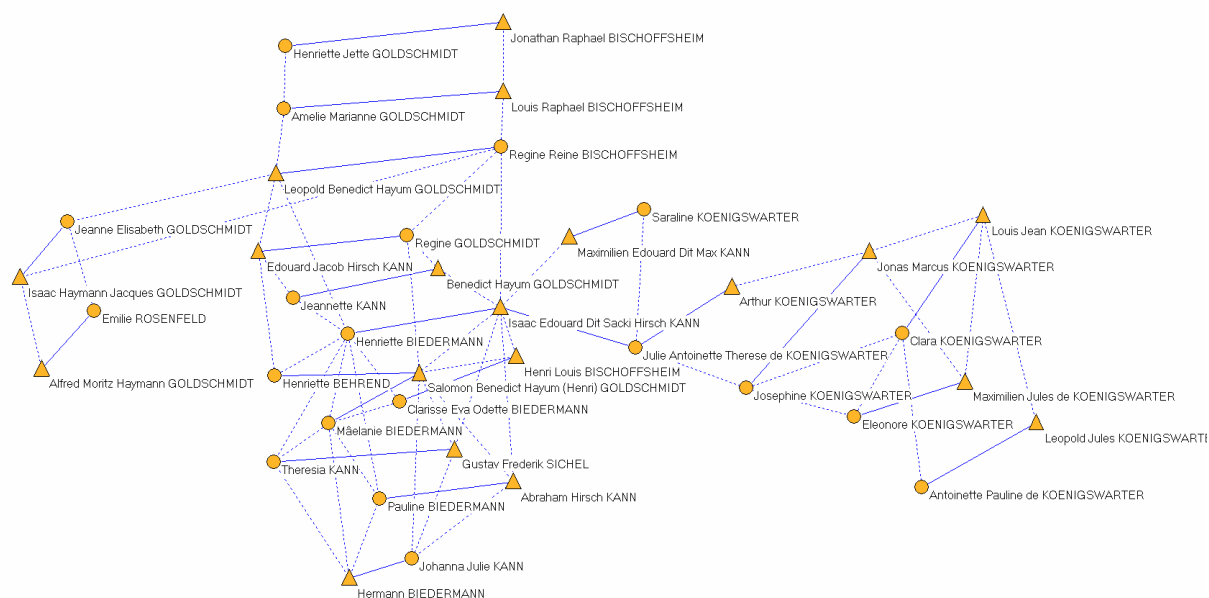


Figure 10. Un exemple de constellation (3,2) réunissant essentiellement des membres des familles Bischoffsheim, Goldschmidt, Kann et Koenigswarter

La constellation présentée dans la Figure 10 a été produite à partir d'un recensement de type (3,2) auprès de l'amande du corpus de la bourgeoisie juive dans son ensemble. Elle rassemble 39 individus en grande majorité issus d'importantes dynasties de banquiers. Entrons un peu dans le détail de cette constellation en partant du mariage entre Jonathan Raphaël Bischoffsheim et Henriette Jette Goldschmidt situé en haut de la figure, un renchaînement avec BWZ (la sœur de l'épouse du frère)<sup>17</sup> : Jonathan Raphaël Bischoffsheim et Louis-Raphaël sont frères et Henriette et Amélie Goldschmidt sont sœurs ; le mariage entre Louis-Raphaël et Amélie, antérieur, est le mariage renchaîné. L'union entre Louis-Raphaël Bischoffsheim et Amélie Goldschmidt est elle-même relié par un autre circuit au mariage entre Léopold Bénédict Goldschmidt et Régine Reine Bischoffsheim : Louis-Raphaël Bischoffsheim est l'oncle de Régine Reine Bischoffsheim, fille de son frère Jonathan, et Amélie Goldschmidt est la tante de Léopold Bénédict Goldschmidt, fils de son frère Benedict Hayum. Il s'agit d'un renchaînement de type FZHBD (Léopold Bénédict Goldschmidt, l'époux du mariage renchaînant, est retenu comme Ego) : Léopold se marie avec la fille (Régine Reine) du frère (Jonathan Raphaël) de l'époux (Louis-Raphaël) de la sœur (Amélie) de son père (Bénédict Hayum).

La complexité que permet de mettre en évidence ce type de graphique apparaît clairement lorsque l'on considère la situation du couple de Léopold Bénédict Goldschmidt et de Régine Reine Bischoffsheim. Léopold Bénédict entretient des relations de consanguinité avec Jeanne Elisabeth Goldschmidt, Edouard Jacob Hirsch Kann et Henriette Biedermann (outre celle déjà observée avec Amélie Goldschmidt)<sup>18</sup>, d'où des traits pointillés le reliant avec chacune de ces personnes. Jeanne Elisabeth Goldschmidt est la femme d'Isaac Haymann Jacques Goldschmidt, Edouard Jacob Hirsch Kann est l'époux de Régine Goldschmidt, Henriette Biedermann est mariée à Isaac Edouard dit Sacki Hirsch Kann. Ces unions sont représentées par des traits pleins dans le graphique. Par ailleurs, Isaac Haymann, Jacques Goldschmidt, Régine Goldschmidt et Isaac Edouard dit Sacki Hirsch Kann possèdent chacun une relation de consanguinité avec Régine Reine Bischoffsheim comme l'indique les traits pointillés reliant cette dernière aux trois personnages pré-cités<sup>19</sup>. Ainsi, le mariage entre Léopold Benedict Hayum Goldschmidt et Régine Reine Bischoffsheim participent à de multiples circuits : FZD, MBWZD, MZDHBD et MZDHMZD, une union consanguine et trois renchaînements auxquels s'ajoute la figure FZHBD évoquée plus haut en connexion avec le mariage de Louis Bischoffsheim avec Amélie Goldschmidt. De la même manière, il est possible de connaître les différentes configurations matrimoniales auxquelles participent les couples ainsi reliés au couple formé par Léopold Benedict Hayum Goldschmidt et Régine Reine Bischoffsheim : le mariage d'Isaac Haymann Jacques Goldschmidt avec Jeanne Elisabeth Goldschmidt s'inscrit dans trois circuits (MBSD, FBWFZD et MZDHBD), le mariage d'Edouard Jacob Hirsch Kann avec Régine Goldschmidt participent à trois circuits également (ZHZ, FZHZD et MBWZD), et l'union de d'Isaac Edouard dit Sacki Hirsch Kann avec Henriette Biedermann répond à neuf figures (FZD, BWFBD, FBWBD, MBWZD, MBSWFBD, MBSWFZD, MBSWMZD, MZSWFBD et MZDHMZD). Arrêtons ici le décryptage de cette constellation qui unit principalement des représentants des familles Bischoffsheim, Goldschmidt, Kann et Koenigswarter.

Ainsi, les armatures d'un réseau matrimonial peuvent aider à mieux comprendre l'entrelacement d'un ensemble de circuits matrimoniaux reliés entre eux, la façon dont ils se combinent pour former comme des « nœuds » ou zones de concentration dans la texture du

<sup>17</sup> Les fonctionnalités de Pajek permettent d'identifier les différents types de circuits réalisés.

<sup>18</sup> Jeanne Elisabeth Goldschmidt, Edouard Jacob Hirsch Kann et Henriette Biedermann sont respectivement la cousine germaine, l'oncle maternel, et la cousine germaine de Léopold Benedict Hayum Goldschmidt.

<sup>19</sup> Isaac Haymann Jacques Goldschmidt, Régine Goldschmidt et Isaac Edouard dit Sacki Hirsch Kann sont respectivement le cousin germain, la tante maternelle et le cousin germain de Régine Reine Bischoffsheim.

réseau matrimonial. Par ailleurs, une comparaison entre les armatures issues de plusieurs recensements alternatifs permet de repérer facilement des différences dans la composition des réseaux restreints qui leur correspondent. Les Figures 11a à 11d, par exemple, présentent les constellations des armatures de quatre réseaux matrimoniaux restreints issus de différents recensements de l'amande du corpus de la bourgeoisie juive (Tableau 1). On peut voir que, tandis que le réseau produit par un recensement (2,1) est très faiblement interconnecté (Figure 11a), celui qui est issu d'un recensement (3,3,2) est comme saturé par une surabondance d'interconnexions redondantes qui excluent la possibilité de discriminer entre des régions plus ou moins interconnectées du réseau (Figure 11d). Les armatures des recensements (3,2) et (3,3) présentent des zones de concentration bien délimitées (Figures 11b et 11c respectivement). Dans l'armature (3,2), ces constellations sont fondées sur des unions consanguines et leur association avec des renchaînements de faible largeur (degré 2). Ce sont en effet des renchaînements de largeur supérieure (degré 3) qui sous-tend la fusion de certaines de ces constellations dans l'armature (3,3).

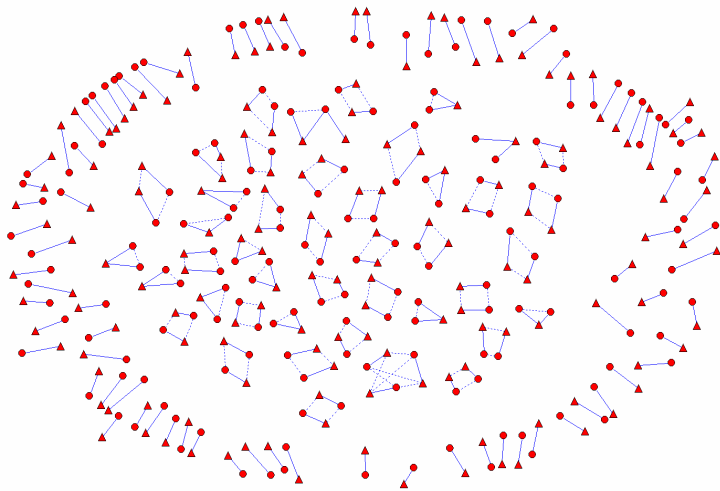


Figure 11a. Bourgeoisie juive, les composantes de l'armature (2,1)

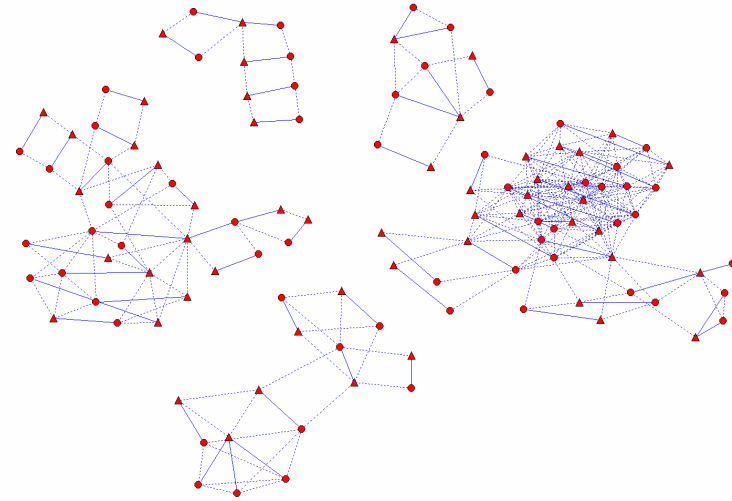


Figure 11b. Bourgeoisie juive, les 5 composantes maximales de l'armature (3,2)

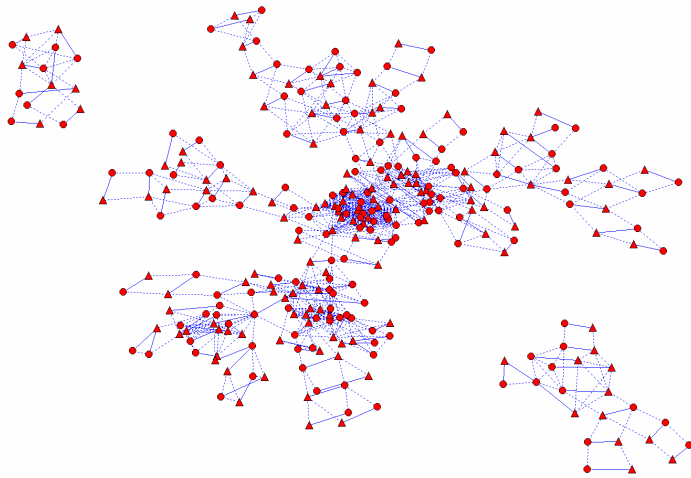


Figure 11c. Bourgeoisie juive, les 3 composantes maximales de l'armature (3,3)

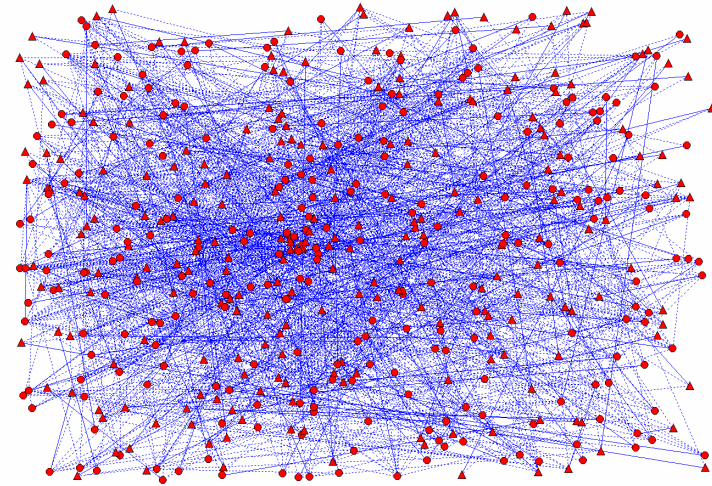


Figure 11d. Bourgeoisie juive, la composante maximale de l'armature (3,3,2)

## Partitions

Il est possible de pousser plus loin certains aspects de l'analyse en faisant usage des partitions pour segmenter des réseaux selon des critères non seulement endogènes aux relations de parenté mais aussi exogènes se rapportant à des propriétés non généalogiques des individus. Cela permet de faire ressortir les congruences qui peuvent exister entre des zones de concentration des circuits matrimoniaux et des groupes de personnes ayant telle ou telle caractéristique en commun (lieu de résidence, catégorie ou niveau socioprofessionnelle, etc.). La Figure 12 par exemple présente la constellation maximale issue d'un recensement de type (3,3) de l'amande du corpus, où la couleur des individus indique leur appartenance à des groupes d'origine géographique commune : les familles originaires de Francfort (noir), comme les familles anglaises (gris) apparaissent particulièrement liées<sup>20</sup>.

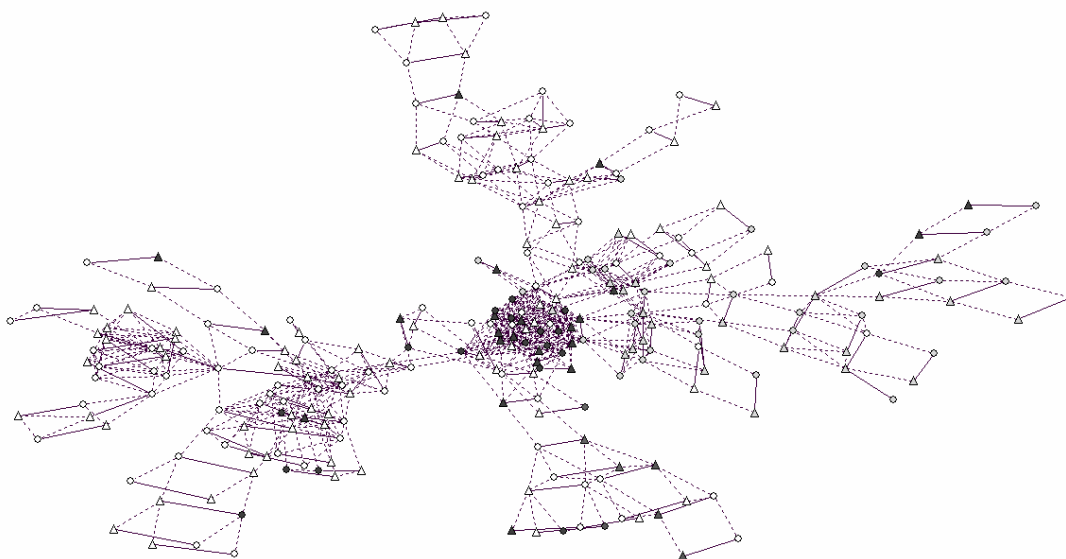


Figure 12. Bourgeoisie juive ; constellation maximale de l'armature (3,3) ; noir = « Frankfort » ; gris = « Anglais » ; blanc = « autre origine »

Une autre partition du même réseau est présentée dans la Figure 13, où la coloration des individus indiquent leur appartenance aux familles les plus prééminentes au sein de l'amande du corpus (individus foncés), les « Top 25 »<sup>21</sup> qui rassemblent 571 individus (environ 20% du total). Là aussi, on peut constater une tendance qu'ont les circuits impliquant des mariages des membres de ces familles d'être interconnectés.

<sup>20</sup> Afin de donner une représentation parlante du phénomène, nous avons retenu uniquement deux modalités d'individus dont les comportements endogamiques sont particulièrement marqués.

<sup>21</sup> Nous avons établi un groupe de 25 dynasties particulièrement prestigieuses par leur fortune et leur mode de vie. Il s'agit des familles : Bamberger, Beer, Bischoffsheim, Cahen d'Anvers, Camondo, Deutsch De La Meurthe, Ellissen, Ephrussi, Fould, Gereuth De Hirsch, Goldschmidt, Gradis, Gunzburg, Haber, Halphen, Heine, Henriques-Raba, Kann, Koenigswarter, Porges, Reinach, Rodrigues-Pereire, Rothschild, Stern, Weisweiller. Toutes ces familles sont présentes dans les annuaires mondains les plus éminents mais il est clair qu'une telle sélection reste arbitraire.

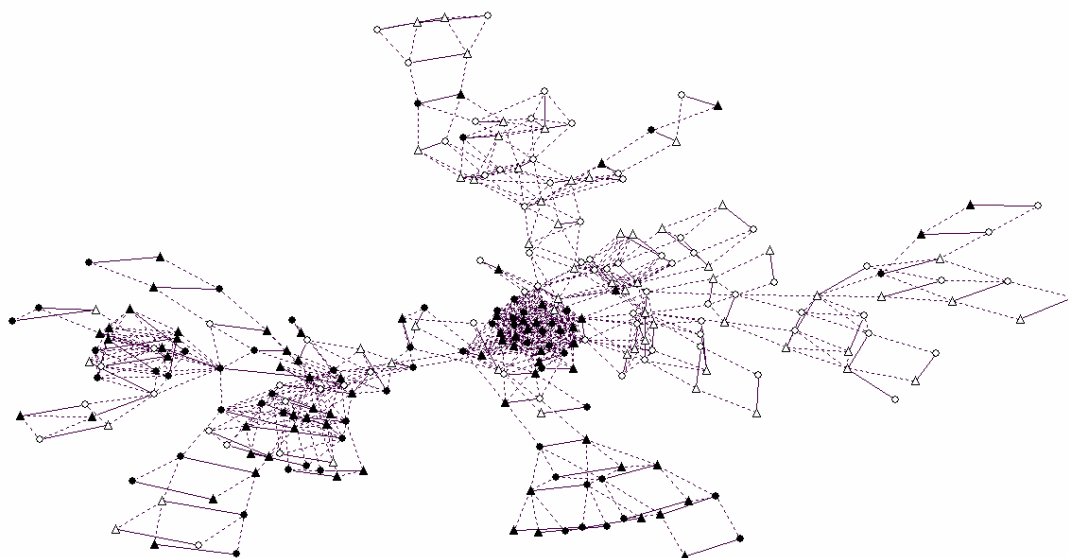


Figure 13. Bourgeoisie juive ; constellation maximale de l'armature (3,3) ; noir = « top 25 ».

### Réseaux d'alliances matrimoniales

Enfin, les recensements de Puck produisent, sous la forme d'une matrice et sous la forme d'un *réseau d'alliances matrimoniales\**, les mariages entre des classes d'individus définies par telle ou telle caractéristique. Des réseaux de ce genre permettent notamment d'étudier le rôle de critères exogènes dans l'organisation des réseaux matrimoniaux. Retenons à nouveau le critère de « rang » et considérons à présent le sous-corpus (de l'amande du corpus) qui rassemble les 100 « premières » dynasties (« Top 100 »)<sup>22</sup>. Le sous-corpus « Top 25 » (571 individus représentant 20% de l'amande du total) était composé des membres de 6,7% des patrilignes et concentrait 58,4% des unions agnatiques. Le sous-corpus « Top 100 » (1222 individus, 42,6 % du total) est constitué par les membres de 25,4% des patrilignes et concentrent 81 % des mariages agnatiques. Il semble donc que la structuration du réseau matrimonial est en grande partie liée aux mariages d'une partie seulement des individus du réseau. L'intensité des « proximités » matrimoniales semble être corrélée à la position dans la hiérarchie socio-économique, les familles des élites financières développant sur plusieurs générations des stratégies de mariage au sein même de la patriligne et au moyen d'échanges avec un groupe de patrilignes clairement circonscrit.

Dans cette optique, il est particulièrement intéressant de comparer, toujours au sein de l'amande du corpus, le réseau constitué par les mariages entre les dynasties du « Top 100 » (92 patrilignes rassemblant 1222 individus) et celui constitué par les mariages entre des membres des autres familles (1646 individus répartis en 791 patrilignes). Les Figures 14 et 15 présentent les composantes maximales de ces deux réseaux d'alliances, où la taille des points indique l'effectif de chaque groupe patronymique et l'épaisseur des flèches, orientées des

<sup>22</sup> Il s'agit encore une fois de dynasties que nous jugeons – à une plus grande échelle – particulièrement prestigieuses par leur fortune et leur mode de vie.

donneurs aux preneurs de femmes, indique le nombre de mariages. Le premier réseau (Figure 15) est constitué par l'unique composante formée par les mariages entre les 92 patrilignes du « Top 100 ». Le second (Figure 16) est constitué par la plus grande des quarante-six composantes (235 patrilignes) du réseau que forment les mariages entre les familles ne faisant pas partie du « Top 100 ».

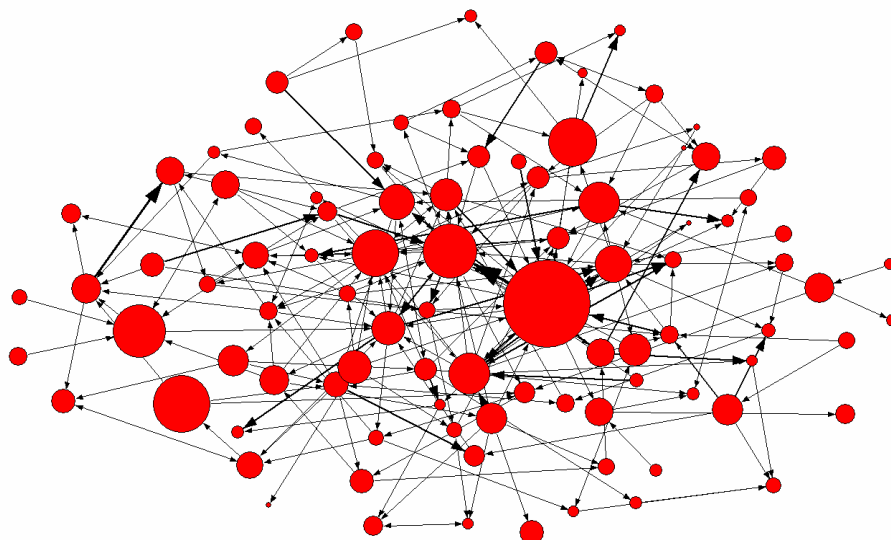


Figure 14. Réseau d'alliances matrimoniales de la composante maximale (92 éléments) des patrilignes du « Top 100 »

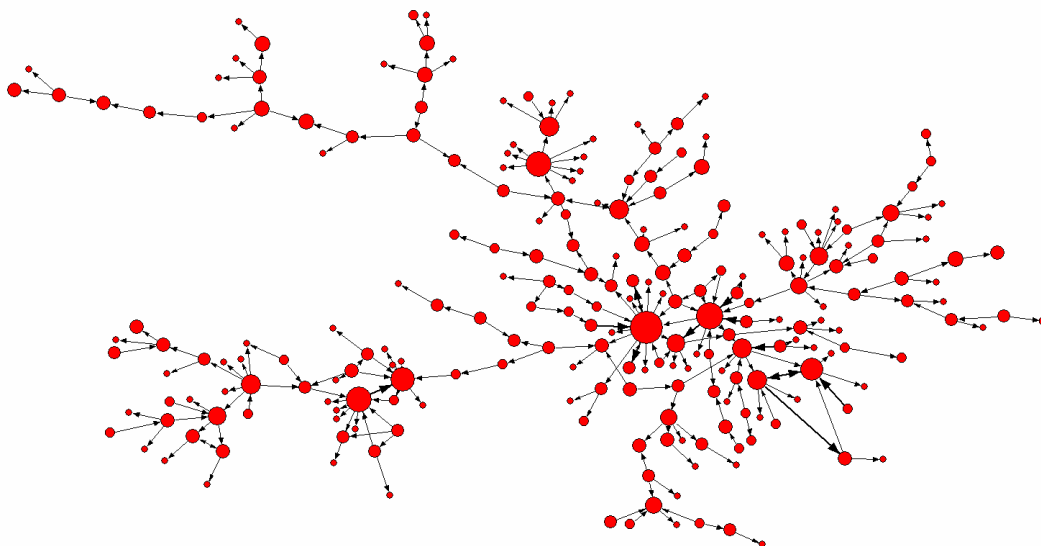


Figure 15. Réseau d'alliances matrimoniales de la composante maximale (235 éléments) des patrilignes hors du « Top 100 »

Dans le premier cas, les groupes de descendance agnatiques sont, pour la plupart, fortement interconnectés, formant une dense structure réticulaire marquée par un important

degré d'« endogamie structurelle » (*supra*), où la plupart des patrilignes sont reliées à d'autres reliées entre elles. En revanche, le second réseau a davantage la forme d'arbre avec un degré d'interconnexion bien plus faible : chaque groupe agnatique est relié à un ou à plusieurs autres groupes qui, le plus souvent, ne sont pas reliés entre eux. Ce sont les alliances contractées par les membres des patrilignes du « Top 100 », caractérisés par une interdépendance matrimoniale fortement marquée, qui seraient donc responsables de la structuration du réseau matrimonial de la haute bourgeoisie juive dans son ensemble.

On peut cependant se demander si ce résultat n'est pas la conséquence d'un biais dans la collecte des données : la présence de généalogies mieux reconstituées pour les familles les plus prestigieuses. Les distributions des individus des deux sous-corpus selon le nombre de grands-parents connus (Tableau 6) semblent *a priori* plaider en faveur d'une telle interprétation. Ainsi, l'absence de grands-parents connus pour 70% des individus des familles qui n'appartiennent pas aux « Top 100 » – contre 25,4% pour les familles du « Top 100 » – peut avoir un effet négatif sur l'intensité des échanges entre patrilignes sur plusieurs générations et induire un réseau en forme d'arbre<sup>23</sup>.

	Patrilignes du « top 100 »	Autres familles
absence de grands-parent	25,4%	70,0%
1 grand-parent	37,2%	5,2%
2 grands-parents	21,6%	17,9%
3 grands-parents	10,1%	1,0%
4 grands-parents	5,7%	5,9%
Total	100,0%	100,0%
Effectif de l'amande	1222	1646

Tableau 6. Distribution selon le nombre de grands-parents – Patrilignes du « Top 100 » vs Autres familles.

Afin de corriger les effets de cette différence, comparons les réseaux d'alliances matrimoniales obtenus pour les deux sous-corpus en considérant exclusivement les individus dont les quatre grands-parents sont connus. Observons que la proportion est pratiquement la même dans les deux cas (un peu moins de 6 %). Les résultats font ressortir la même divergence que celle qui existe entre les sous-corpus dans leur entier. Le réseau d'alliance des patrilignes du « Top 100 » (Figure 16), certes, moins dense, présente toutefois une structure réticulaire marquée par une forte interconnexion des patrilignes. En revanche, dans le réseau d'alliance des familles hors « Top 100 », on retrouve non seulement un nombre plus important de composantes indépendantes (92 contre 20), mais aussi, pour les plus grandes d'entre elles, des structures en une forme d'arbre (Figure 17).

<sup>23</sup> On remarquera toutefois que la proportion d'individus des patrilignes du « Top 100 » dont un seul grand parent est connu est comparativement très élevée (37,2% contre 5,2%), de sorte que la différence entre la part des individus des deux sous-corpus comptant un grand parent au plus n'est que de 12,6 points.

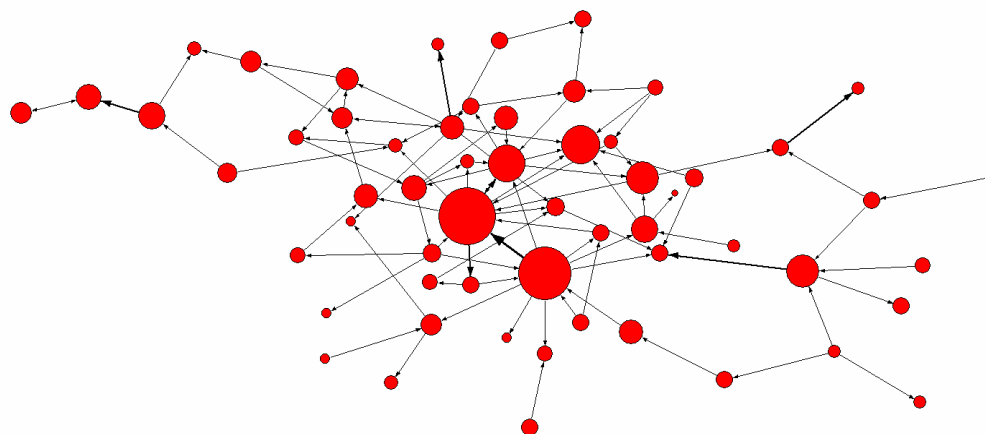


Figure 16 : La composante maximale (sur 20) du réseau d'alliances matrimoniales des patrilignes du « Top 100 », limitée aux individus ayant quatre grands-parents connus

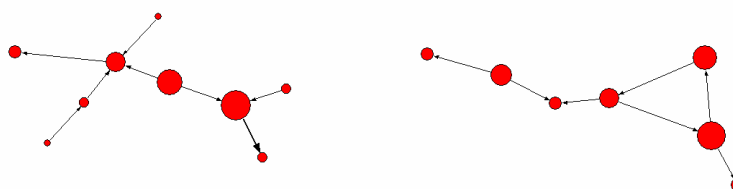


Figure 17. Les deux composantes maximales (sur 92) du réseau d'alliances matrimoniales des patrilignes hors « Top 100 », limitée aux individus dont les quatre grands-parents sont connus

On peut conclure que la différence constatée entre les familles des « Top 100 » et les autres au niveau du comportement matrimonial n'est pas liée à un problème de manque de données, mais traduit bien une réalité sur le plan des conduites : les seconds participent relativement peu au réseau matrimonial de la haute bourgeoisie juive et apportent donc une contribution moindre à son organisation. Soulignons que cela ne veut pas dire que les mariages contractés par les familles hors « Top 100 » ne sont pas intégrés à des réseaux matrimoniaux caractérisés, eux aussi, par une endogamie structurelle, mais plutôt que ces derniers sont fondés sur d'autres critères (résidence, activité professionnelle, etc.) que l'appartenance à la communauté de la haute bourgeoisie juive.

### **Evolution des choix matrimoniaux et position socio-économique**

Revenons sur la question de l'évolution des types d'alliances au cours du temps à la lumière de la position prééminente qu'occupent les patrilignes du « Top 100 » au sein du réseau matrimonial. La prise en compte du corpus dans son ensemble avait montré que l'importance des configurations utérines (et maternelles) sur le plan des choix matrimoniaux à partir de 1880, exprimait moins l'introduction d'une nouvelle forme d'alliance en tant que telle, que l'effacement des circuits à dominante agnatiques. Qu'en est-il de ce résultat si l'on distingue les membres du corpus selon leur appartenance ou non au groupe des cent dynasties

les plus prestigieuses ? Pour répondre à cette question on se référera à l'évolution des proportions des circuits de type agnatique, cognatique et utérin selon l'appartenance des individus, ou non, aux dynasties du « Top 100 » (Tableau 7), puis aux graphiques des réseaux d'intersection de circuits (jusqu'à la hauteur 5) qui correspondent aux différents cas considérés.

#### **Circuits matrimoniaux de l'amande dans son ensemble**

Période de mariage	1830-1879 (143 circuits)	1880-1929 (92 circuits)
Circuits agnatiques	35,7%	20,7%
Circuits cognatiques	51,7%	65,2%
Circuits utérins	12,6%	14,1%

#### **Circuits matrimoniaux de l'amande des dynasties du "Top 100"**

Période de mariage	1830-1879 (83 circuits)	1880-1929 (45 circuits)
Circuits agnatiques	50,6%	15,6%
Circuits cognatiques	42,2%	75,6%
Circuits utérins	7,2%	8,9%

#### **Circuits matrimoniaux de l'amande des dynasties hors "Top 100"**

Période de mariage	1830-1879 (30 circuits)	1880-1929 (17 circuits)
Circuits agnatiques	16,7%	11,8%
Circuits cognatiques	56,7%	70,6%
Circuits utérins	26,7%	17,6%

Tableau 7. Circuits agnatiques, cognatique et utérins de la BBM, des « Top 100 » et des hors « Top 100 »

Dans le cas des dynasties relevant du « Top 100 », on constate, entre les deux périodes, un déclin très marqué des circuits agnatiques presque entièrement au profit des circuits cognatiques. La proportion des circuits utérins est en très petite augmentation, mais reste toujours inférieure à un sur dix. On retrouve dans la Figure 18 qui correspond à la période 1830-1879, nombre des caractéristiques observées pour l'ensemble du corpus (Figure 9), soit une proportion importante de circuits agnatiques fortement connectés entre eux et avec les circuits cognatiques, ainsi que des circuits utérins largement autonomes. La période 1880-1929 (Figure 19) se caractérise au contraire par la discrétion et la relative autonomie des circuits agnatiques, et une intégration plus marquée des circuits utérins aux autres. Il n'y a pas dans le cas des dynasties du « Top 100 » de véritable inflexion utérine, et si les alliances agnatiques n'apparaissent plus véritablement comme un impératif incontournable pour les familles les plus huppées, les alliances utérines n'ont pas pour autant pris le relais.



Chez les dynasties ne relevant pas du « Top 100 » pour la période 1830-1879 (Figure 20), les circuits sont en général moins interconnectés que dans le cas les familles du « Top 100 » ; les circuits agnatiques sont dans une proportion nettement moindre alors que les circuits utérins représentent plus d'un quart de la totalité des circuits relevés. Pour la période 1830-1879 (Figure 21), on constate une diminution encore plus marquée de l'interconnexion des circuits et un très petit nombre de circuits à dominante agnatique ou utérine. Il n'existe quasiment plus de réseau matrimonial.

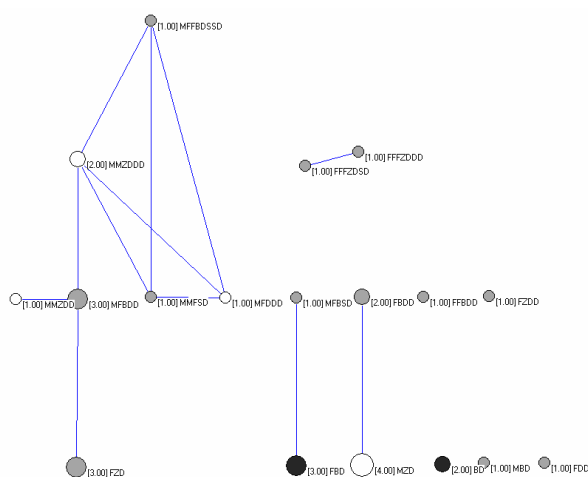


Figure 20. Réseau d'intersections es types de circuits (jusqu'à hauteur 5) auxquels font parti les mariages contractés au cours de la période 1830-1879 par les famille du « Top 100 », à dominante utérine (blanc), agnatique (noir) et cognatique (gris).



Figure 21. Réseau d'intersections des types de circuits (jusqu'à hauteur 5) auxquels font parti les mariages contractés au cours de la période 1880-1929 par les familles hors « Top 100 », à dominante utérine (blanc), agnatique (noir) et cognatique (gris).

La clef de segmentation retenue ici – soit la position socio-économique – semble opératoire. L'inflexion utérine observée pour le corpus dans son ensemble n'est pas observée de manière égale dans l'un et l'autre des sous-corpus retenus, tout particulièrement dans le cas des familles les plus huppées, pour lesquelles cette tendance existe dans une moindre mesure à partir de 1880.

## Conclusion

Les différents objets que nous avons exposés – sous-réseaux et transformations d'un réseau de parenté que permettent les logiciels Puck et Pajek à partir d'un corpus généalogique empirique – ont leurs avantages et leurs limites. Le réseau matrimonial permet de restreindre l'enquête à l'ensemble des circuits matrimoniaux mais élimine des individus utiles pour des évaluations de type démographique ; l'amande (bicomposante matrimoniale maximale) circonscrit un réseau de mariages structurellement cohérent mais qui renferme des circuits très étendus qui peuvent s'avérer peu significatifs sur un plan sociologique ; les recensements matrimoniaux restreints permettent de dépasser cet obstacle mais en réduisant considérablement le nombre de circuits pouvant être pris en compte ; les réseaux d'intersections de circuits (réseaux de « deuxième ordre »), les constellations et les réseaux d'alliances matrimoniales sont indéniablement utiles, mais exigent une grande attention aux détails ; les découpages de corpus ou de sous-corpus par période temporelle ou en faisant intervenir d'autres critères endogènes ou exogènes à la parenté, permettent des lectures nuancées des matériaux mais, là aussi, ne sont pas sans poser de problèmes. C'est que l'étude systématique des réseaux de parenté n'est qu'à ses débuts et les outils qui permettent de les analyser sont en cours de développement. Mais plus encore : pour que l'utilisation de ces outils soit fructueuse, elle doit être accompagnée d'une réflexion méthodologique et conceptuelle à la lumière des spécificités des matériaux à traiter.

C'est pourquoi nous avons voulu explorer certains de ces différents objets théoriques à partir des données d'un corpus précis, celui des familles de la haute bourgeoisie juive financière et industrielle installée à Paris à la fin du XIXe siècle. Cet exercice nous a permis de mettre au jour certaines propriétés de cette population, dont notamment la prégnance des circuits à dominance agnatique dans la structuration de ses pratiques matrimoniales et l'importance relative des configurations utérines et maternelles à partir de 1880, évolution fondée moins sur l'introduction d'une nouvelle forme d'alliance en tant que telle qu'à l'effacement progressif d'une politique matrimoniale favorisant les unions agnatiques. Des circuits à dominante utérine, largement indépendants, sont en effet déjà présents au cours de la période 1830-1879 et n'interfèrent que peu avec les alliances de types agnatiques dont la portée sociologique est reconnue par les acteurs. Cette évolution générale doit cependant être tempérée si l'on considère le cas de certaines dynasties bancaires parmi les plus prestigieuses chez qui une politique agnatique a été menée de façon particulièrement systématique. L'observation spécifique de la famille Rothschild a montré à quel point la valeur accordée aux unions agnatiques pouvait persister dans le cas de familles particulières sans cohabiter nécessairement avec des unions utérines. Enfin, nous avons pu montrer que ce sont les dynasties familiales les plus prestigieuses qui, en poursuivant une endogamie patrilinéaire et en s'engageant dans des échanges matrimoniaux intenses avec un nombre restreint des patrilignes parmi les plus huppées, s'imposent comme les premiers responsables des torsions particulières du réseau matrimonial dans son ensemble. Les familles moins privilégiées, dont les mariages témoignent d'un degré d'interconnexion bien moindre, sont localisées à la périphérie d'un réseau matrimonial qui se situe au croisement des critères d'appartenance « ethnique » et de classe.

Enfin, la dissolution du réseau consanguin, qui apparaît clairement à la lecture des données, ne préjuge en rien de l'intensité et du rôle des alliances s'inscrivant dans des circuits de renchaînement. Il conviendrait dans un travail ultérieur de s'interroger sur une éventuelle structuration du réseau de parenté de la bourgeoisie juive centrée sur des configurations matrimoniales de ce genre.

## Bibliographie

Alvarez-Pereyre, Franck, Heymann, Florence (1992), « Un désir de transcendance. Modèle hébraïque et pratiques juives de la famille », in André Burguiere, Christiane Klapisch-Zuber, Martine Segalen et Françoise Zonabend (dir.), *Histoire de la famille*, Tome I, Le Livre de Poche, Paris, 1994 [1986], 357-403.

*Annuaire Ehret, La Société et le High Life*, Paris, l'auteur, 1879-1936.

*Annuaire des châteaux et des villégiatures*, Paris, Edition La Fare, 1888-1937.

*Bottin Mondain*, Paris, Didot-Bottin, 1<sup>ère</sup> édition 1903.

Bouvier, Jean (1967), *Les Rothschild*, Paris, Fayard.

Dietz, Alexander (1907, rééd. 1988), (Ed. Isobel Mordy), *The jewish Community of Frankfurt, A genealogical study 1349-1849*, Camelford, Vanderher Publications.

Gasperoni, Michael (2006), « Les pratiques matrimoniales juives dans l'Italie moderne (1450-1800), perspectives de recherche », Mémoire de Master 2, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Gaudemet, Jean (1994), *Eglise et cité : histoire du droit canonique*, Paris, Cerf.

Grange, Cyril (1996), *Les gens du Bottin Mondain, Y être c'est en être*, Paris, Fayard.

Grange, Cyril (2007), « Les familles de la grande bourgeoisie juive parisienne sous la IIIe République : stratégies et réseaux », Habilitation à Diriger des Recherches, tome 1, Université de Paris IV.

Grégoire (rééd.1988), *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*, Paris, Stock.

Hamberger, Klaus, Houseman, Michael, Daillant, Isabelle, White, Douglas, Barry, Laurent (2004), « Matrimonial Ring Structures », *Mathématiques et Sciences humaines / Mathematics and Social Sciences*, N° spécial « Les réseaux sociaux », édité par Alain Degenne, 168, 83-119.

Heymann, Florence (1994), « L'obligation de mariage dans un degré rapproché. Modèles bibliques et halakhiques », in Pierre Bonte (dir.) *Epouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Editions de l'EHESS, Paris, 97-111.

Houseman, Michael, White, Douglas (1996), « Les structures réticulaires de la pratique matrimoniale », *L'Homme* 139, 59-85.

Jolas, Tinan, Verdier, Yvonne, Zonabend, Françoise (1970), « Parler famille », *L'Homme* X (3), 5-26.

Katz, Jacob (1984), *Hors du ghetto – L'émancipation des juifs en Europe (1770-1870)*, Paris, Hachette.

Kuper, Adam (2001), « Fraternity and endogamy, The House of Rothschild », *Social Anthropology* 9 (3), 273-287.

Landes, David (1993), *Banquiers et pachas*, Paris, Albin Michel.

Mosse, Werner, E. (1995), « From "Schutzjuden" to "Deutsch Staatsbürger Jüdischen Glaubens": The long and bumpy Road of Jewish Emancipation in Germany » in Pierre Birnbaum et Ira Katznelson (dir.), *Paths of Emancipation, Jews, States, and Citizenship*, Princeton, Princeton University Press.

Richter, John Henry (1992), *The Ancestry and inter-family Relationships of a few selected Families of Jewish Financiers in central and western Europe since about 1700*, Ann Arbor, University of Ann Arbor, Michigan.

*Tout Paris*, Paris, Edition La Fare, 1886-1939.

White, Douglas R. (1997), « Endogamie structurelle et théorie des graphes », *Informatique, Mathématique et Sciences Humaines*, 137, 107-125.